PREUVES

QUE l'HOMME

S'est noyé dans la fosse ; & que le méphitisme n'a pas causé sa mort.



LETTRE

A MESSIEURS LES COMMISSAIRES

De l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de Médecine de Paris.

PAR M. JANIN DE COMBE-BLANCHE.

Dans laquelle on prouve qu'un homme s'eſt noyé dans la foſſe de l'Hôtel de la Grenade; & que le méphitiſme n'a eu aucune part à cet événement.

Dans les Sciences, la diſcuſſion eſt le creuſet où les vérités s'épurent. M. l'Abbé TESSIER.
Obſerv. ſur les Mal. des Bêtes, pag. 5.

L'OBJET de cette Lettre, Meſſieurs, eſt de mettre en évidence la cauſe qui a fait périr un homme dans la foſſe de l'hôtel de la Grenade. J'ai dit & j'affirme encore ici qu'il s'eſt noyé. Vous ſoutenez au contraire, que ſa mort a été cauſée par le méphitiſme. Qui de nous a raiſon? c'eſt ce qu'il s'agit d'examiner. Voyons d'abord: *Qu'eſt-ce qu'une moſette, & à quel ſigne on reconnoît qu'elle exiſte?* c'eſt le ſeul moyen de ſavoir ſi cet homme en a été la victime. Tous les Savants de l'Europe atteſtent qu'une *moſette eſt une vapeur gazeuſe qui eſt plus peſante que l'air, & ſe mêle difficilement avec ce fluide;* ils atteſtent que *tous les gaz n'étant point de l'air, ne peuvent ſervir ni à la reſpiration ni à la combuſtion; c'eſt faute d'air,* diſent-ils, *que la lumiere s'y éteint, & que les animaux y ſont frappés d'aſphixie ou de mort* (1). Cela eſt-il arrivé lors de ma derniere expérience? non. Comment donc avez-vous pu affir-

(1) C'eſt le ſentiment de *Vanhelmont*, de *Boyle*, de *Hales*, de *Macquer*, de *Bucquet*, d'*Haguenot*, & de MM. le *Duc d'Ayen*, le *Duc de Chaulnes*, le *Comte de Saluces*, *Delaſonne*, *Prieſtley*, *Meyer*, *Cavendish Crans*, de *Smith*, *Rouelle*, *Baumé*, *l'abbé Fontana*, *Bertholet*, *Lavoiſier*, *l'abbé Richard*, *Maret* & celui de toutes les Académies & des Savants de l'Europe.



mer que *le méphitisme n'étoit que trop prouvé ?* L'existence des lumieres & des animaux vous ont démontré que l'air de cette fosse étoit respirable ; ils vous ont démontré qu'il n'y avoit pas de *mofette :* malgré des preuves aussi convaincantes vous avez soutenu que *la vapeur étoit meurtriere*, p. 18. Mais où est la preuve ? Vous targueriez-vous de la mort de ce pauvre homme ; eh, Messieurs ! il y a tant de causes mortelles ! pourquoi les confondre ? *Les faits ne prouvent que par l'ensemble de leurs circonstances*, dit Macquer (1). Or, toutes les circonstances décrites dans votre *détail* concourent à prouver que cet infortuné n'a pas péri par le méphitisme. Afin de le mettre en évidence, je vous rappelle trois axiomes qui vont servir de base à mes preuves : 1°. *Là où la lumiere s'éteint, la vie est en danger.* 2°. *Là où la lumiere brûle, l'air est respirable.* 3°. *Tout gaz méphitique est si meurtrier qu'aucun animal ne peut y être exposé sans mourir, ou être asphixié.*

Ces principes sont fondés sur une multitude d'expériences qui ne se sont jamais démenties. La Société de Médecine les a vérifiées, *en suffoquant environ deux cents animaux quadrupedes, oiseaux ou grenouilles, dans différents gaz.* T. I, pag. 177. L'Académie a publié en 1750, les expériences qu'a faites l'*Abbé Nollet* dans la grotte *del Cane. Un gros flambeau bien allumé s'y éteint dès qu'on le plonge dans la vapeur. J'en fis*, dit-il, *l'épreuve plusieurs fois, je vis toujours périr la flamme sans bruit ; après l'expérience du flambeau, on fit celle du chien : lorsqu'il fut dans la grotte il fit des efforts pour porter sa tête hors de la vapeur ; après s'être tourmenté pendant trois minutes il resta sans mouvement. Un coq plongé dans la vapeur, à peine y fut-il, qu'il fit des efforts pour vomir, il fut suffoqué tout d'un coup, & sans retour. Plusieurs grenouilles mises à la même épreuve ont demeuré pâmées. Des grosses mouches, une scarabée & quelques papillons furent traités de même, ils revinrent à la vie après une défaillance de plus longue durée. On ne peut donc pas douter*, dit ce savant Physicien, *que cette vapeur ne soit capable d'ôter la vie à un animal.* Malgré cette certitude il osa s'y exposer. *Je me plaçai*, dit-il, *à genoux dans le milieu de la grotte, ayant les mains appuyées par terre, je portai la face en avant, & jusqu'à deux ou trois pouces du terrein, tenant les yeux ouverts, la langue avancée sur les levres, & suspendant pour un moment ma respiration :* cette expérience *dura trois ou quatre secondes. Il me reprit envie*, dit-il, *de respirer cette vapeur : j'essayai de prendre haleine doucement, je*

(1) Diction. de Chymie, Tome II, pag. 245.

sentis quelque chose de suffoquant; je sentis encore dans la gorge & dans le nez une légere âcreté qui me fit tousser & éternuer; cette épreuve dura peu à la vérité, elle ne me causa ni nausée ni mal de tête, ni aucune autre incommodité (1).

Vous présumez bien, Messieurs, que l'*abbé Nollet* ne fit pas toutes ces expériences sans en tirer une conséquence. *De quelque nature*, dit-il, *que puisse être cette vapeur, il est certain que ce n'est point de l'air; on voit dès-lors pourquoi les animaux ne peuvent pas y respirer; ils y périssent non comme empoisonnés, mais seulement comme noyés dans un fluide incapable de suppléer à l'air qui leur manque, & il en est de même du flambeau allumé.* Cette vérité a été confirmée par les expériences qu'ont faites des Savants de l'Académie royale de Naples, MM. *Serrao* & le R. P. *de la Torre;* ils ont vérifié, en faisant ouvrir des animaux suffoqués à cette vapeur, que les poumons étoient un peu affaissés; *état assez conforme à celui d'un animal mort pour avoir manqué d'air* (2). La Société de Médecine a fait la même observation (3).

M. de la Condamine a vérifié les expériences de la lumiere & des animaux, à la grotte *del Cane;* & malgré l'asphixie de ceux-ci, & l'extinction de l'autre, enhardi par l'expérience de l'*abbé Nollet*, il voulut aussi s'exposer à cette *mofette.* Q'éprouva-t-il? Il vous répond : *J'éprouvai la sensation d'une petite cuison aux yeux, & en présentant la langue, une impression un peu piquante au gosier, quelque chose de fort & le même effet, à peu près, qu'en respirant un sel volatil.* Expérience qu'il a répétée à trois différentes fois (4). *Méad* & MM. *Lemonier* & *de la Lande* ont fait les mêmes épreuves, les résultats ont été les mêmes. M. *Baumé* a descendu dans une cave ordinaire, *où les lumieres s'éteignent très-promptement, & dont la mofette feroit périr si on y restoit exposé seulement quelques minutes* (5).

Voilà cinq Membres illustres de votre Académie & un Savant étranger, qui se sont exposés à des *mofettes* qui ont éteint les lumieres & asphixié les animaux : eux seuls n'ont pas été incommodés. Donc un homme peut être exposé quelques moments à une *mofette* sans périr, tandis que les lumieres ni les

(1) L'expérience de l'*abbé Nollet* étoit téméraire, un homme aussi instruit que lui, devoit se rappellet que deux esclaves que *Tibere* fit descendre dans cette grotte y furent étouffés. Il devoit se rappeller que deux criminels, que *Pierre de Tolede*, Vice-Roi de Naples y fit renfermer, eurent le même sort. Il est vrai que le Physicien ne s'y est exposé qu'un instant, & avec précaution, c'est-à-dire, en faisant une douce aspiration : un instant de plus, il y auroit été asphixié.

(2) Mém. de l'Acad. R. de Naples.

(3) Tom. I, p. 187 *& suivantes.*

(4) Mémoires de l'Académie, 1757.

(5) Chym. exp. T. III, p. 362 *& suiv.*

animaux ne peuvent pas y résister. Cette vérité est encore confirmée par les faits que voici :

Le bassin près du village de Perols, dit le Professeur Haguenot, *exhale une vapeur désagréable, dont l'odeur est encore plus forte en été ; j'y ai resté*, assure-t-il, *pendant l'été plusieurs heures entieres pour faire des expériences, sans ressentir la moindre incommodité ; j'essayai, en interceptant la communication avec l'air extérieur, de ramasser la vapeur : j'introduisis une chandelle allumée, & des animaux de différentes especes ; je vis*, dit-il, *la flamme s'éteindre & les animaux y périr aussi promptement, & avec les mêmes symptomes que dans les puits de Perols, & dans la cave de l'église à Montpellier*, où plusieurs personnes avoient perdu la vie (1).

Les transactions philosophiques, 1738, prouvent, par un nombre d'expériences, que les lumieres ne peuvent point résister à la *mofette*, & que les oiseaux y perdent la vie plutôt que les quadrupedes : tandis que les hommes y résistent plus long-temps sans y être asphixiés. *pag.* 284 & *suiv.* Le vol. de 1739 contient d'autres expériences faites à l'antre de Ribar & à la grotte *del Cane* ; le résultat a été le même que celles faites par *Nollet* & *la Condamine*, n°. 452, p. 47. Tous ces Savants ont observé que les animaux y ont péri de la même maniere que ceux qui sont privés d'air sous le récipient de la machine pnumatique.

L'Académie royale de Berlin nous apprend qu'une caverne près d'un bourg de la Westphalie, produit les mêmes effets que les *mofettes* dont nous venons de parler. La Société de Médecine, & MM. *Priestley*, *Bergmann*, *Sage*, *Bucquet*, *Lavoisier* & le traducteur *Delhmann*, ont observé que les oiseaux périssent toujours les premiers dans quelque espece de gaz méphitique qu'on les expose. M. *Pilâtre de Rozier* a exposé vingt-quatre animaux au méphitisme d'une fosse, ils y ont été étouffés (2).

Il résulte de tous ces faits que les lumieres & les animaux n'ont jamais pu, ni ne peuvent résister à un gaz méphitique quelconque, & que l'homme est toujours le dernier qui en éprouve les funestes atteintes. C'est donc avec connoissance de cause que vous avez annoncé, Messieurs, dans votre *détail* que *les lumieres & les animaux sont les moyens les plus connus jusqu'ici pour constater l'état des gaz dangereux*, p. 11.

Donc, lorsque *les animaux sont retirés bien portants*, l'air est respirable ; donc, lorsque *les lumieres y brûlent bien*, l'air n'est pas dangereux. Or, lorsqu'il est démontré par des expé-

(1) Mém. sur le danger des sépultures, *pag.* 30.
(2) Gaz. Salut. 12 Fév. 1784.

riences auſſi déciſives, qu'il n'y a pas de *mofette*, comment donc un homme a-t-il pu y mourir par l'effet d'une *mofette*? Si vous aviez été conſéquents à vos principes, vous ne vous ſeriez pas précipités dans un dédale d'où vous ne ſortirez jamais; il eſt évident que vous avez prononcé contre votre propre conviction, lorſque vous avez prétendu que le *méphitiſme n'étoit que trop prouvé*, p. 21. Il faut, Meſſieurs, laiſſer la nature expliquer la nature, & ne pas parler pour elle. Non ſeulement vous avez contredit la nature, mais vous avez contredit vos propres principes, je viens de le prouver par des faits irréſiſtibles.

Direz-vous qu'une *mofette* peut ſe manifeſter par bouffées, & que ſon action meurtriere peut n'être que momentanée? Vous ſerez auſſi peu fondés à ſoutenir cette allégation que celle que je viens de combattre: j'appelle en témoignage le célebre *Macquer*, il a vérifié que l'*excès de peſanteur du gaz méphitique ſur celle de l'air, l'empêche de s'y mêler, ſur-tout quand l'un & l'autre fluides ne ſont pas agités; c'eſt la raiſon pour laquelle un lieu où il ſe dégage tranquillement une grande quantité de gaz; quoique l'air même puiſſe y avoir accès: l'air étant plus léger, eſt forcé de céder peu à peu la place au gaz, qui, définitivement, remplit tout le lieu où il ſe dégage.* (1) Je joins à cette autorité celle de *M. le Duc de Chaulnes*, il a fait à l'Académie, la lecture d'un Mémoire ſur le gaz méphitique, où il rend un compte plus exact qu'on ne l'avoit fait encore, des phénomenes que ce gaz occaſione: ce Seigneur vous a prouvé que lorſqu'on plonge un bocal dans la couche de gaz (comme on plonge un vaſe dans l'eau d'un baſſin) on le retire ſi exactement rempli de gaz, qu'une lumiere qui brûle juſqu'au fond du bocal, lorſqu'il eſt plein d'air ordinaire, s'éteint alors au niveau de ſes bords; on peut verſer enſuite doucement ce gaz dans un bocal de pareille capacité; le gaz deſcend de l'un dans l'autre, de telle ſorte qu'une lumiere qui s'éteignoit à l'entrée du premier, & brûloit juſqu'au fond du ſecond, s'éteint alors en entrant dans ce dernier, & brûle librement dans le premier. L'excès de peſanteur du gaz ſur l'air commun, n'avoit pas encore été démontré juſqu'à ce jour, auſſi complétement, & par une expérience auſſi ſimple & auſſi frappante (2). Le gaz méphitique n'eſt donc pas une vapeur ſubtile qui puiſſe s'évaporer dans un inſtant: voilà des faits qui prouvent au contraire que c'eſt une vapeur peſante, ſtagnante, & difficile à ſe mêler avec l'air athmoſphérique, à tel point que *M. le Duc de Chaulnes* vous a fait voir cette expérience en pleine Académie; vous avez été témoins que

(1) Diction. de Chym. T. II, *pag.* 288. (2) *Ibid.* pag. 289 & *ſuiv.*

l'air a été chaſſé par le gaz qui l'a remplacé. La vapeur méphitique eſt ſi peſante, que lorſque les ſoufflets du ventilateur la forcent de ſe porter dans l'athmoſphere par des tuyaux qui la dirigent au deſſus des toits, elle retombe bientôt comme une bombe qui vient aſſaillir ceux qui s'y attendent le moins. Votre rapport de 1778, pag. 70, en rend témoignage, ainſi que M. *Cadet* dans ſes *obſervations ſur les foſſes. Cette vapeur*, dit-il, *ne ſe diſſipe pas ſi promptement, qu'elle ne ſoit ſujette à retomber; nous avons vu*, aſſure-t-il, *l'entrée du Carouſel infectée par les vapeurs d'une vuidange que le ventilateur opéroit à cent toiſes de là*, pag. 30: donc ſi *la vapeur* de la foſſe de l'hôtel de la Grenade avoit été *meurtriere*, elle n'auroit pu ſe diſſiper: donc rien n'auroit réſiſté à ſes funeſtes effets, les hommes qui y ſont deſcendus y ſeroient morts, les animaux y auroient péri, les lumieres s'y ſeroient éteintes; le contraire eſt arrivé: donc il n'y avoit pas de mofette dans cette foſſe.

Le vinaigre a-t-il neutraliſé le méphitiſme de la foſſe de l'hôtel de la Grenade?

Tout ce qui précede le prouve; mais, pour le démontrer complétement, je n'ai beſoin, Meſſieurs, que de citer vos écrits & votre *détail:* c'eſt par eux que j'ai prouvé dans mes précédentes lettres, qu'un lieu où il ſe dégage un gaz dangereux, les lumieres s'y éteignent, les animaux y ſont aſphixiés; & que toutes les fois que les lumieres y brûlent, & que les animaux en ſont retirés bien portants, on peut reſpirer un tel athmoſphere, *ſans courir aucun danger.* C'eſt d'après cette vérité phyſique que vous avez vérifié & conſtaté, preſque à chaque inſtant, l'état de l'air de cette foſſe: vos expériences y ont été variées de telle ſorte, que vous y avez employé quatre différentes épreuves, *des bougies allumées, du papier allumé, des oiſeaux & un cochon d'Inde.* Ces différentes épreuves vous ont produit quatorze expériences: leur égal ſuccès vous a démontré que le vinaigre avoit détruit le méphitiſme; & crainte que ces preuves ne fuſſent pas ſuffiſantes, vous y en avez joint qui vous ſont perſonnelles. Votre odorat a conſtaté *qu'on ne ſentoit dans toute la cave que le vinaigre*, pag. 14, 16 & 17. *A chaque tinette qu'on rempliſſoit, M. Fougeroux avoit l'attention d'en conſtater exactement l'odeur, & M. Hallé a fait les mêmes épreuves ſur la plus grande partie*, pag. 16. Pour compléter la preuve des ſalutaires effets du vinaigre, vous avez dit, *que M. Janin fit mettre du vinaigre en évaporation dans la chambre au deſſus de la cave, afin d'empêcher un enfant malade d'être incommodé* DE L'ODEUR *de la vuidange*, p. 14. Si cette expérience n'avoit pas réuſſi, il eſt

certain que l'enfant en feroit mort ; *car le moindre inconvénient*, dites-vous, *est d'infecter l'athmosphere des émanations putrides des fosses ; il est suffisamment prouvé*, assurez-vous, *que pernicieuses à respirer pour l'homme en santé, elles peuvent* COUTER LA VIE *aux malades.* (1) Le vinaigre a donc sauvé la vie à cet enfant ? Non seulement il lui a sauvé la vie, mais il l'a empêché d'être incommodé, votre silence le prouve sans replique ; cependant cet enfant a été constamment près de l'ouverture de cette cave : on a passé près de lui 27 tonneaux pleins de gadoues, tonneaux qu'on a assemblés à sa porte, & il n'a pas été incommodé. Quelle preuve, Messieurs, en faveur du vinaigre ! Voilà déja quarante-cinq faits qui déposent en faveur de cet acide ; faits que vous avez si bien constatés, que vous les avez consignés dans votre *détail.* Joignons-y que le premier ouvrier qui descendit dans cette fosse, *lorsqu'il fut remonté, il ne se plaignit pas d'être incommodé*, pag. 17 & 18 ; joignons-y *que pendant qu'on vidoit la fosse, le sieur Maille, placé sur le bord, y jetoit de temps en temps un peu de mélange de vinaigre & d'eau*, pag. 15 ; joignons-y *qu'un homme avec un seau puisoit la matiere liquide, qu'un autre versoit dans un vaisseau appellé tinette*, pag. 16, sans qu'aucun d'eux ait été asphixié ! Et comment auroient-ils été asphixiés, puisque tous les faits que je viens de vous rappeller, prouvent démonstrativement que le vinaigre avoit annihilé le méphitisme de cette fosse. Témoin encore celui qui y est descendu pour y pêcher l'homme noyé : certainement si *la vapeur* avoit été meurtriere, eût-il eu mille vies, il les y auroit perdues ; il n'a pas été frappé de mort, il a eu la force de pêcher & d'enlever du fond du gouffre l'homme noyé. Quelle preuve que l'air de cette fosse étoit respirable ! Et si la *vapeur* avoit été *meurtriere*, quel auroit donc été le sort des 21 personnes qui ont été dans cette petite cave pendant la vuidange, jusqu'à l'instant où l'on a porté & étendu à nos pieds le noyé ? il étoit si couvert de gadoues qu'il étoit impossible de le reconnoître : dans ce triste état, cinq hommes le porterent entre leurs bras depuis la cave jusques dans la rue, sans qu'aucun de nous, sans qu'aucun d'eux ait été asphixié, pas même l'enfant malade, sous le nez duquel passa ce lugubre convoi.

Cependant *l'air que nous respirons ne peut être altéré, sans que nos corps qu'il environne & qu'il pénetre n'en soient affectés*, *dit la Société de Médecine ;* elle ajoute que, *les diverses substances, mêlées avec lui, le rendent nuisible*, T. 1, pag. 27 ; donc si le vinaigre n'avoit pas rendu salubre l'air de la cave &

(1) Rapport de 1778, pag. 68.

de la fosse, nous y aurions tous été asphixiés. Non seulement cet acide a annihilé le méphitisme des gadoues, mais encore celui de *quatre réchauds de charbon allumé*, pag. 12, celui de *quatre chandelles allumées*; enfin celui qui résultoit de la respiration de 21 personnes. Vous savez, Messieurs, que la vapeur du charbon allumé est funeste : celle qui provient des êtres animés n'est pas moins dangereuse, témoin les 145 personnes qui furent fermées, en 1756, dans une prison au Fort Guillaume, à Calicut. Dans une seule nuit, 122 prisonniers furent les victimes de leur propre respiration, & les 23 personnes qui survécurent, étoient dans l'état d'une asphixie prochaine. C'est donc avec connoissance de cause que M. *l'abbé Tessier* affirme *que la vapeur qui se dégage des corps des animaux, réunis en grand nombre dans un petit espace, frappe désagréablement l'odorat des personnes qui s'y exposent : si les animaux n'en sont pas garantis, elle les suffoque*, parce que c'est *une espece de mofette*; (1) donc, sans la vertu antiseptique du vinaigre, ces quatre especes de *mofettes* auroient éteint les lumieres, & nous y aurions tous péri, ainsi que les animaux; cela est si vrai que vous affirmez que *les vapeurs des fosses nuisent aux hommes & aux animaux*; vous ajoutez que *cette vapeur dangereuse & désagréable à respirer, tue les animaux qui sont exposés à son action; expérience*, assurez-vous, *qui a été répétée sous vos yeux :* (2) vous êtes donc intimement persuadés que le gaz méphitique *tue les animaux*; donc, lorsque les animaux sont *retirés bien portants*, il n'y existe pas de gaz *dangereux*; donc le vinaigre avoit neutralisé le méphitisme de la fosse de l'hôtel de la Grenade; car vous avez publié que les animaux en *ont* toujours *été retirés bien portants*. Qu'opposerez-vous à des preuves aussi péremptoires ? Et *les lumieres* qui *ont bien brûlé* ne déposent-elles pas en faveur du vinaigre ? donc le vinaigre est sans le moindre équivoque un puissant antiméphitique.

Après tant de faits attestés par vous, qui portent jusqu'à l'évidence, que l'air de cette fosse & de cette petite cave étoit respirable, M. *l'abbé Tessier* a-t-il bonne grace de soutenir qu'il a été incommodé ? S'il avoit été malade, auroit-il eu l'imprudence de descendre dans cette cave, sur-tout après le malheureux événement ? S'il avoit été incommodé, auroit-il eu la force ni le courage de descendre 19 marches si en mauvais état, que vous aviez *fait fixer au haut & au bas de l'escalier une corde, à l'aide de laquelle on pouvoit avoir la facilité de descendre &*

(1) Obs. sur les malad. des bêtes, p. 172 & *suiv.*
(2) Rapport de 1778, pag. 70 & 74.

de monter, pag. 9 ; corde que vous aviez fait enlever pour secourir le noyé, pag. 18 ; & M. *l'Abbé*, très-malade, a descendu & remonté ce mauvais escalier sans aucun soutien ! S'il avoit été convaincu que la *vapeur* de cette fosse *étoit meurtriere*, auroit-il osé exposer sa vie en se courbant sur l'ouverture, & cela, *pour y descendre une bougie allumée qui a bien brûlé*, pag. 21 ; l'y maintenir quelques minutes, & la retirer, se courber de nouveau *pour y descendre un cochon d'Inde*, p. 18 ; enfin redescendre dans la cave pour retirer l'animal, si bien portant qu'il n'a pas cessé de manger de la brioche pendant qu'il a été dans la fosse : or un Membre de la Société de Médecine auroit-il hasardé de respirer ainsi *une vapeur meurtriere*, & de faire partager le danger au digne M. *Leroy*. Faites attention, Messieurs, que M. *l'abbé Tessier* a dit, que l'homme qui s'est noyé, *à peine eût-il descendu quelques échelons, qu'il chancela & tomba dans la fosse*, pag. 18. S'il n'a descendu que quelques échelons, les deux tiers de son corps étoient encore dans la cave, malgré cela *il chancela & tomba* ; & le Médecin qui nous apprend ce fatal événement, va placer sa tête plus bas qu'étoit celle de l'infortuné lorsqu'il chancele & tombe ! Cela paroît incroyable ; cependant c'est M. *l'Abbé* qui a écrit & signé tout cela. Il a plus fait, il a dit qu'un autre ouvrier qui descendit dans la fosse, *perdit connoissance avant que sa tête fût sous la voûte*, pag. 19 ; il respiroit donc encore l'air de la cave ? double motif de craindre les funestes effets de la *vapeur meurtriere*. Mais, où ne conduit pas l'excès de zele de M. *Tessier* ; il a voulu constater par lui-même la vérité, en respirant à quatre différentes fois cette prétendue vapeur, & prouver sans replique à tout l'univers qu'elle n'étoit pas *meurtriere* ; & crainte de dénégation, il a fait faire les mêmes épreuves à M. *Leroy* avec un égal succès. Si quelqu'un osoit soutenir que le vinaigre n'avoit pas annihilé le méphitisme de cette fosse, je présume que M. *l'abbé Tessier* répondroit aux incrédules.

“ Les nombreuses expériences que MM. *Fougeroux*, *Hallé*, „ *Leroy & moi*, avons faites en respirant l'air de la cave & de „ la fosse, sont des preuves irrésistibles qu'il étoit respirable : „ notre existence, celle des ouvriers & des spectateurs le prouvent „ sans replique ; & les succès non interrompus des bougies allu„ mées & des animaux, sont encore des faits qui parlent plus „ haut & plus fortement en faveur de la découverte de *M. Janin*, „ que tout ce qu'on pourra objecter de contraire. Des faits aussi „ bien constatés par les Commissaires de l'Académie & de „ la Société de Médecine, sont à tous égards plus dignes d'être „ crus, que des contradictions, que des allégations démenties par „ les démarches que nous avons faites dans cette cave, où notre

„ nez, nos poumons, les bougies & le papier allumé, les „ oiſeaux & le cochon d'Inde ont bien ſenti & vérifié ſans la „ moindre équivoque que l'air étoit reſpirable, & qu'il n'y „ avoit pas de *vapeur meurtiere.* Des accidents cauſés par la „ ſubmerſion, ſont étrangers à la découverte de M. *Janin.* „ Jamais le vinaigre n'a eu, ni n'aura la vertu d'empêcher les „ gens de ſe noyer dans un liquide quelconque „.

Quelle objection ſolide pourra-t-on faire à M. *l'abbé Teſſier* lorſqu'il raiſonnera de la ſorte? Malheureuſement ſa logique n'eſt pas celle-là; il aime mieux ſoutenir l'inverſe de ſa propre conviction; car, malgré qu'il ait éprouvé ſur lui-même que la *vapeur* n'étoit pas *meurtriere*, il n'a pas moins écrit & ſigné qu'elle étoit *meurtriere*; & il l'a ſigné quoique ſon *détail* contienne une multitude de faits qui anéantiſſent cette aſſertion. Une logique qui répand des doutes ſur l'évidence même, eſt-elle fort utile? O M. l'Abbé! Vous ne ceſſerez donc jamais de vous contredire? Vous avez porté la contradiction à tel point, que quinze jours après la publication de votre *détail*, vous avez fait imprimer qu'on ne peut être expoſé à l'air méphitique ſans danger: vous citez pour exemple qu'en 1780 *on cura un canal voiſin de la Gendarmerie à Luneville; beaucoup de Gendarmes*, aſſurez-vous, *tomberent malades, comme on devoit s'y attendre: (1)* or ſi le méphitiſme a pu altérer un ſi grand eſpace d'air athmoſphérique, au point de produire des maladies graves à un ſi grand nombre d'individus, que ne ſeroit-il donc pas arrivé dans la cave & dans la foſſe de l'Hôtel de la Grenade où exiſtoient quatre eſpeces de *mofettes*, d'autant plus que nous étions tous plongés dans la ſphere de leur activité? Le vinaigre ſeul nous a garantis, ainſi que les animaux, de l'action dangereuſe & mortelle de ces quatre *mofettes.* Cet acide eſt donc antiméphitique? M. *l'abbé Teſſier* n'a pu ſe le diſſimuler; car, après avoir publié le *détail*, il a annoncé que pour arrêter la contagion de Rouvrai St. Denis, où regnoit une épidémie mortelle, *il fit brûler du vinaigre dans les chambres des malades, & les fit arroſer; (2)* & il l'a fait avec un tel ſuccès, qu'il n'a pas héſité de le conſeiller encore pour remédier aux funeſtes effets de la putréfaction, qui ſe manifeſte par *l'humeur puriforme & fétide qui coule des naſeaux des chevaux;* on les expoſera, dit-il, *à la vapeur de l'eau acidulée avec du vinaigre (3).* Pourquoi donc a-t-il ſoutenu dans le *détail* que le vinaigre n'eſt pas *antiméphitique?* Ce n'eſt pas

---

(1) Obſ. ſur les malad. des bêtes, pag. 177.
(2) Mém. de la Société de Médecine, T. III, p. 29.
(3) Obſ. ſur les malad. des bêtes, pag. 159.

être conséquent. Par quelle fatalité, Messieurs, avez-vous signé un écrit si discordant? En le signant, vous avez prononcé contre l'expérience, & contre les conséquences que vous en avez déduites. Ignorez-vous que la nature est uniforme dans l'ordre physique? ignorez-vous que toutes les fois que nous voyons les mêmes causes, nous devons nous atendre aux mêmes effets (1)? Or, tous les faits contenus dans votre *détail* concourent à prouver d'une maniere uniforme & irrésistible, que l'air de la fosse & de la cave étoit respirable. Pourquoi donc y avez-vous inféré que *le méphitisme n'étoit que trop prouvé*, p. 21? Vous avez oublié, Messieurs, l'avis que vous avez donné dans la préface du premier volume de la Société de Médecine: *on fera*, dites-vous, *mention de la cause, s'il y en a une d'apparente; & on se souviendra, sur-tout, qu'il seroit très-dangereux d'en indiquer une incertaine.* C'est précisément ce que vous avez fait dans votre *détail*: la cause que vous y énoncez est démentie par toutes les expériences que vous avez faites; elle est démentie par vos propres écrits; elle est donc plus qu'incertaine?

Je vous rappelle ce qu'ont dit en 1770 de savants Médecins: *Un rapport*, disent-ils, *étant fait pour manifester la cause d'un événement, il faut que les moyens capables de faire connoître cette cause y soient bien développés, de façon à démontrer en rigueur que l'événement ne dépend d'aucune autre cause* (2).

Voyez, Messieurs, si vous avez rempli des conditions aussi essentielles dans votre *détail.* Un homme s'est noyé dans la fosse, & vous attribuez sa mort au méphitisme: tandis que *les lumieres, les animaux, l'enfant malade*, & notre existence, ont démontré le contraire: à une telle méprise vous y joignez l'ironie. *M. Janin*, dites-vous, *content de son opération, dit en présence de MM. Fougeroux & Hallé, de M. le Commissaire au Châtelet, & de plusieurs autres personnes, que la fosse ne changeroit pas de nature, qu'il la tenoit, & qu'il le signeroit, si on le vouloit: ce sont ses expressions*, pag. 17.

Oui, Messieurs, je l'ai dit, & je soutiens encore que cette fosse n'a pas changé de nature pendant toute la vuidange, grace au vinaigre. Vos expériences le prouvent sans replique; c'est par elles que vous avez déclaré *la fosse du quai Pelletier exempte de méphitisme*, pag. 3; c'est par elles, qu'après avoir déclaré *la fosse de l'hôtel de la Grenade mauvaise*, pag. 6, vous avez affirmé qu'elle *n'étoit pas mauvaise à la surface*, p. 11; c'est

(1) Encyclop. Tome VI.

(2) Mém. & Consult. sur la mort du Curé de Grury, par *MM. Fournier, Petit & Maret*, Médecins à Dijon.

par elles que *vous avez constaté l'état de l'air de la fosse, qui ne vous parut pas avoir changé*, p. 14. Il n'a donc pas changé de nature pendant toute la vuidange? car vos épreuves ont été réitérées à chaque instant, toujours avec un égal succès; vous en avez consigné les résultats aux *pages* 4, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20 & 21 de votre *détail*. Or, *constater*, dit l'Académie Françoise, *c'est établir la vérité d'un fait par des preuves convaincantes*. Vos épreuves sont si convaincantes, que vous avez déclaré que *les bougies & les animaux sont les moyens les plus connus jusqu'ici pour constater l'état des gaz dangereux*, p. 11: voilà les moyens que vous aviez choisis comme des guides fideles, comme des barometres & des thermometres qui devoient vous annoncer les moindres variations qui auroient pu survenir dans l'état de l'air de cette fosse: vous ne pouviez donc rien prononcer que d'après leurs indices. Or, *si la vapeur avoit été meurtriere*, comment vous en seriez-vous apperçu? le plus savant d'entre vous répond: Qu'*aussi-tôt qu'on introduit un animal dans le gaz méphitique, il y périt dans le même instant; les corps les plus inflammables, allumés, plongés dans le gaz méphitique, s'éteignent aussi complétement que si on les plongeoit dans l'eau*. (1) A ce langage vous reconnoissez le célebre *Macquer*, dont la mort cause nos regrets: vous avez été les échos de ce grand homme, vous avez répété ce même précepte dans vos ouvrages. *M. Lavoisier* a dit plus encore, il a vérifié que toutes *les vapeurs méphitiques ont autant d'action sur le premier que sur le dernier* (2). Rien de tout cela n'est arrivé lors de ma derniere expérience, je viens de le prouver par soixante-six faits; faits d'autant plus conséquents, que vous les avez attestés vrais, que vous les avez signés & insérés dans votre *détail*. C'est par des faits aussi péremptoires que je prouve que l'ouvrier n'est pas mort par l'effet du méphitisme: que je prouve que l'air de la cave & de la fosse étoit respirable; & s'il ne l'avoit pas été, j'ai prouvé par de bonnes autorités que les lumieres s'y seroient éteintes; j'ai prouvé que les animaux & nous y aurions été asphixiés. J'appelle ici en témoignage de cette vérité *M. Cadet*, il affirme, d'après une multitude de malheurs qui sont arrivés lors de ses expériences en 1778, 79, 80 & 81 (3), il affirme, dis-je, que *ce n'est pas seulement dans l'intérieur des fosses que la mitte & le plomb exercent leur action dangereuse; on a vu nombre de*

---

(1) Dict. de Chym. Tom. II, pag. 274 *& suiv.*

(2) Opuscules chym. pag. 123. Il en a consigné la preuve aux pages 303, 309 *& suivantes.*

(3) *Voyez* ma seconde Lettre à *M. Cadet*, pag. 19 *& suiv.*

fois ces vapeurs meurtrieres jeter dans l'asphixie les hommes & les animaux qui étoient à portée de les respirer (1).

Le gaz méphitique est donc bien dangereux ? si dangereux que lorsqu'un homme en est la victime, tous ceux qui y sont exposés, ou qui vont à leur secours, éprouvent le même malheur ; afin de le mettre en évidence, je n'ai besoin que d'ouvrir les ouvrages de l'Académie, de la Société de Médecine & de *M. Cadet*. *Heureux le vuidangeur*, dit-il, *quand dans le théatre de ses travaux il n'ouvre pas son tombeau. Témoin entre mille, l'exemple de trois de ces* hommes, qui en 1777 périrent à la vuidange d'une fosse, à Saint-Denis. Il atteste qu'*un procès-verbal qu'il a entre les mains en compte jusqu'à onze péris de même dans une maison rue Saint-Louis au Marais*. Ibid. *p. 6. M. Cadet* a annoncé encore dans son Journal de Paris, 10 juin 1784, un événement qui vient à l'appui de la these que je soutiens. Voici le fait :

Le nommé Laurent, du lieu de la Villette, avoit prêté sa cave à un jardinier pour y faire des couches de champignons : on y descendit à cet effet beaucoup de fumier, que l'on imbiba, dans la cave, d'une assez grande quantité d'eau. Le 6 juin à huit heures du matin, le jardinier descendant avec une chandelle dans la cave, fut fort étonné de la voir s'éteindre. Laurent y a descendu, & tous deux ont été suffoqués. La servante de Laurent ne les voyant pas revenir, & ayant été les rejoindre, a éprouvé le même sort. Un Suisse de bonne volonté, fut attaché d'une longue corde, il descendit dans la cave, prit Laurent dans ses bras, le porta sur les premieres marches, mais se sentant suffoqué, il cria faites moi jour, & courut à toute force dans la rue, on le secourut avec de l'eau-de-vie & DU VINAIGRE; *revenu à lui, il étoit hors d'état de redescendre : un homme robuste se présenta, on l'attacha solidement, & d'une autre corde qu'il tenoit à la main, il attacha Laurent en deux minutes ; cependant il fut frappé plus vivement que le Suisse, il remonta rapidement, tomba dans la rue & entra dans des convulsions épouvantables, il fut plus d'une demi-heure dans cet état, à force de secours on parvint à le faire revenir.*

M. Cadet nous fournit, dans le même Journal, 3 Juillet, une autre preuve des funestes effets du méphitisme. On lui écrit de Metz, que *le 27 juin, vers une heure du matin,* SIX MAÇONS & UN *Tailleur sont morts à l'ouverture d'une fosse d'aisance que l'on vuidoit dans un caveau. Deux de ces malheureux respiroient encore, on leur administra des secours, mais ils n'ont servi qu'à leur prolonger la vie de quelques minutes.*

(1) Observations sur les fosses d'aisance, *pag.* 55.

Actuellement ouvrons les fastes de l'Académie : j'y trouve, en 1710, que *six personnes, à Chartres, en voulant s'entre-secourir, perdirent successivement la vie dans une cave où l'on avoit entassé de la braise. On remédia au vice de l'air en tenant la porte ouverte & en y jetant abondamment de l'eau. Quelques jours après on éprouva l'état de l'air, en y descendant un chien attaché sur une planche sur laquelle on avoit fixé une chandelle allumée ; le chien ne mourut point, la chandelle ne fut point éteinte*, ON DESCENDIT ALORS DANS LA CAVE SANS COURIR AUCUN DANGER.

Un maçon, dit la même Académie, *laissa tomber son marteau dans un puits, un homme y descendit pour le pêcher, il y fut étouffé : un second descend pour retirer le corps* MORT, *il eut la même destinée, pareillement un troisieme ; on y descendit un chien qui* MOURUT, *après l'avoir retiré, en* 1701.

Rappellez vous, Messieurs, la cruelle catastrophe arrivée à Narbonne en 1779 : elle fixa l'attention de votre Académie, son rapport nous apprend qu'une fosse abandonnée par les vuidangeurs à cause de la puanteur insigne qui s'en exhaloit, décida le sieur *Faure*, propriétaire, d'en faire creuser une à côté de l'ancienne ; cette excavation fut faite dans une cour, par conséquent à l'air libre. *A peine* avoit-on commencé le revêtement, qu'il se fit au mur de l'ancienne fosse une fente qui permit au liquide qu'elle contenoit de s'épancher dans la nouvelle fosse. *Dans l'instant, deux manœuvres qui étoient au fond, & deux maçons qui travailloient sur un échafaud furent suffoqués ; un maçon tomba au fond de la nouvelle fosse, l'autre sur l'échafaud ; le fils de ce dernier vole du secours de son malheureux pere ; à peine est-il arrivé sur l'échaffaud qu'il tomba mort au fond de l'excavation ; quatre autres personnes descendent successivement pour les secourir, & sont les victimes de leur charité ; d'autres se présentent pour y descendre, mais à peine se sont-ils avancés au bord de ce volcan putride, qu'ils chancelent, on les retire promptement par les habits, les sens très-affoiblis & la poitrine opressée.*

Voilà, Messieurs, quels sont les funestes effets d'*une vapeur* réellement *meurtriere*. Les hommes, les animaux, les lumieres, rien ne résiste à sa malignité. Que d'exemples n'aurois-je pas à mettre sous vos yeux ! il me suffit de vous rappeller ceux qu'a publié la Société de Médecine : elle nous apprend qu'*un savoyard étant descendu dans un puits, fit un grand cri & tomba mort ; un maçon se fait attacher pour y descendre, il se trouve mal, on le retire ; un chien y fut descendu le lendemain, à peine arrivé au fond il hurla, on le retira sans aucun signe de vie ;*

on y descendit des lumieres, dont quelques-unes étoient renfermées dans des lanternes, elles s'éteignirent à douze pieds de profondeur. Tom. I, pag. 358. Cette Société savante me fournit encore deux autres exemples des funestes effets des vapeurs méphitiques.

Une Dame mourut de la petite vérole, on l'exhuma une année après, le cercueil s'étant rompu, il s'éleva aussi-tôt une exhalaison qui tua un des manœuvres, plusieurs assistants tomberent en syncope.

Il y a quelque temps qu'un particulier de Marseille fit ouvrir des fosses pour planter des arbres, dans un endroit où en 1720 on avoit enterré un grand nombre de cadavres pestiférés, trois ouvriers furent suffoqués par la vapeur qui s'éleva (1).

M. Mazars a adressé à la Société de Médecine la relation d'un événement arrivé à Toulouse en 1779, en voici l'extrait: Un épicier laisse tomber dans une fosse nouvellement vuidée, deux écus de six livres, deux maçons offrent de les retirer, le plus jeune descend & tombe à la renverse; l'autre saisit l'échelle, à peine arrivé dans la fosse qu'il est étendu à côté de son malheureux frere; un des vuidangeurs qui avoit vuidé cette fosse se fait attacher une corde sous les bras, il y descend, mais à peine a-t-il gagné la voûte qu'il chancele, on le retire incertain s'il est asphixié ou mort (2).

Le méphitisme est donc bien redoutable? il l'est au point, qu'au rapport de *M. Vicq d'Azir, plusieurs particuliers ont été suffoqués dans une cave, à Perpignan; ceux qui avoit eu assez de courage pour les secourir tomberent sans connoissance dans le même endroit* (3).

Enfin, vous me fournissez, Messieurs, deux tristes exemples qui achevent de prouver que lorsqu'une *vapeur est meurtriere*, tous ceux qui y sont exposés en sont les victimes.

Deux maçons ont péri, dites-vous, *par les émanations terribles des fosses d'aisance, à Vaugirard, & deux autres dans la rue Boucherat*, Rapp. de 1778.

Il est donc bien certain que là où un homme périt par l'effet d'une *mofette*, tous ceux qui y sont exposés ou qui vont à son secours sont les victimes de leur zele. Pourquoi donc l'ouvrier qui est descendu dans la fosse pour y pêcher l'homme noyé n'y est pas mort?

Il résulte de tous ces faits, auxquels j'en aurois pu joindre

---

(1) Rapport de 1780, en réponse aux questions proposées par S. A. E. Mgr. le Grand Maître de Malte, *pag.* 21 & 22.

(2) Ce fait est consigné dans le Journal de littérature, an. 1780, n°. 10, *pag.* 278 *& suiv.*

(3) Exposé des moyens contre les maladies pest. *pag.* 66.

une multitude d'autres, que ſi la foſſe de l'hôtel de la Grenade avoit été auſſi meurtriere que vous avez voulu le faire croire, il y a deux ans & demi que nous aurions tous comparu devant le ſouverain Juge, devant celui dont l'œil pénétrant voit juſques dans les plus profonds replis du cœur humain. Votre exiſtence, Meſſieurs, celle des ouvriers & des ſpectateurs, celles des animaux & des bougies allumées ſont des preuves invincibles que le vinaigre avoit vaincu l'hydre méphitique, à tel point, que l'air de la foſſe & de la cave étoit reſpirable; je viens de le mettre en évidence. L'homme n'a donc pas péri par la *vapeur meurtriere?* Qu'elle a donc été la cauſe de ſa mort? voilà l'état de la queſtion. J'affirme qu'il s'eſt noyé: & il n'a été ſubmergé que parce que la foſſe étoit pleine de liquide: je dis plus; il n'y eſt tombé que parce qu'on l'a effrayé. Vous ſavez, Meſſieurs que je n'avance rien qu'étayé par des faits, & les faits dont j'ai beſoin ſont conſignés dans votre *détail.* Je vais donc continuer de vous oppoſer à vous-mêmes: toute autre preuve pourroit vous être ſuſpecte; mais votre témoignage vous ne pouvez certainement pas le récuſer; ainſi c'eſt par le *détail* même que je vais combatre le *détail*, les faits bien conſtatés y ſont ſi épars, ſi enveloppés dans la contradiction, qu'il faut être attentif pour les appercevoir; mais dès qu'on les rapproche les uns des autres, alors ils forment un foyer dont la maſſe lumineuſe éclaire toute l'étendue du labyrinthe où l'on a voulu égarer le public. C'eſt en raſſemblant ces rayons épars que je ſuis parvenu à anéantir toutes les accuſations qu'on a faites juſqu'ici contre ma découverte antiméphitique. Cette méthode de combattre l'adverſaire par ſes propres armes, de l'enchaîner par ſes propres paroles, a fixé l'attention de l'Europe; elle a été honorée du ſuffrage de pluſieurs Souverains, de celui des Savants & du Public. Encouragé par un applaudiſſement auſſi général, auſſi flatteur & auſſi reſpectable, je ne changerai pas le plan de ma défenſe, ma juſtification en ſera plus évidente & plus complete.

Il s'agit donc de ſavoir, Meſſieurs, ſi la foſſe étoit pleine de liquide, & ſi un homme pouvoit s'y noyer? Il s'agit de ſavoir ſi des cris inattendus ont pu effrayer, & y faire tomber un homme qui étoit perché ſur une échelle, lorſqu'il la deſcendoit avec rapidité? enfin, il s'agit de ſavoir ſi votre *détail* eſt ſans reproche? voilà les principaux objets que nous allons examiner, & je vous annonce qu'après cette diſcuſſion je n'ai plus rien à vous dire.

La foſſe de l'hôtel de la Grenade contenoit-elle aſſez de liquide pour qu'un homme pût s'y noyer?

Je ſoutiens l'affirmative, & je la ſoutiens avec d'autant plus de confiance, que vous m'en fourniſſez pluſieurs preuves.

Afin

Afin de s'assurer, dites-vous, *d'une maniere incontestable, de l'utilité de la découverte de M. Janin, il avoit été résolu qu'on vuideroit cette fosse en entier :* TRAVAIL QUI POUVOIT DURER PLUSIEURS JOURS, pag. 13.

Or, une vuidange qui doit *durer plusieurs jours*, annonce non seulement que la fosse est pleine, mais encore qu'elle est très-vaste & très-profonde : la déposition des locataires de cette maison vient à l'appui de cette vérité. Ils ont déclaré, & vous l'avez inséré dans votre *détail*, *qu'on avoit* ESSAYÉ *de vuider cette fosse plusieurs fois, & particuliérement huit mois auparavant ; mais qu'on avoit été obligé de discontinuer, parce que plusieurs ouvriers en avoient été fort incommodés*, pag. 7 ; si incommodés, qu'ils furent tous asphixiés, & cela quoiqu'ils n'eussent qu'*essayé* de vuider cette fosse ; donc s'ils n'ont qu'*essayé* de la vuider ; c'est une seconde preuve qu'elle étoit pleine. En effet, depuis 27 ans elle n'avoit pas été ouverte ; à cette époque, à peine le travail eut-il commencé que les vuidangeurs furent asphixiés au bord de la fosse, & en si grand nombre, que sans le secours que leur donna M. le Docteur *Dubois*, ils y auroient tous péri, j'en ai la preuve entre les mains (1). Il est donc très-certains, Messieurs, par vos propres déclarations, que la fosse étoit pleine ; cet aveu jette un grand jour sur toutes les preuves que j'ai à vous opposer. Je vous prie de me dire actuellement comment mes ouvriers s'y prirent pour vuider cette fosse ? Je m'en rapporte encore à votre témoignage, en marchant ainsi de preuve en preuve, nous parviendrons à vous convaincre que quiconque auroit tombé dans cette fosse s'y seroit noyé.

Un homme avec un seau, assurez-vous, *puisoit la vanne* OU MATIERE LIQUIDE *qu'un autre* VERSOIT *dans un vaisseau appellé tinette*, pag. 15.

Fort bien ! Il y avoit donc du liquide dans cette fosse, & cela en assez grande abondance, puisqu'on pouvoit y *puiser*. Et comment n'y en auroit-il pas eu ? puisqu'il est de fait que le *liquide* des latrines fait la majeure partie d'une vuidange, & cette majeure partie est le produit des urines, qui sont bien plus abondantes que la matiere fécale : celle-ci, comparée aux urines, est dans le rapport d'un à seize, & quelques solides que soient les excréments, la putréfaction, en désunissant leurs parties intégrantes, les réduits presque toutes en liquide, témoin l'*analyse* qu'a faite de cette matiere l'homme célebre qui a fait l'ornement de votre Académie, je parle d'*Homberg* ; il a vérifié que *dix ou*

(1) Ces Deux événements prouvent qu'on avoit choisi, pour mon expérience la fosse la plus meurtriere de Paris ; en effet, vous l'avez déclaré *mauvaise* p. 6, & contenant de cadavres, pag. 7.

douze onces de matiere fécale deſſéchée au bain-marie, s'eſt réduite à une once ou ſix gros; tout le reſte s'eſt converti en *une liqueur aqueuſe, de ſorte que les autres principes qui la compoſent, ſavoir, le ſel, l'huile & la terre ne font enſemble qu'environ un huitieme* (1). Or, vous ſavez, Meſſieurs, que la fermentation putride produit à peu près les mêmes effets que l'action d'un feu modéré. Il réſulte de l'analyſe d'*Homberg*, que le liquide qui provient des excréments, comparé à la partie terreuſe, eſt dans le rapport, d'un à douze. On ne doit donc pas être étonné ſi les latrines contiennent une ſi grande quantité de fluide, ſans compter celui qu'on y verſe, qui provient de la toilette, du lavage des vaſes de nuit, &c. &c.

Votre *détail* me fournit encore pluſieurs preuves que la foſſe étoit pleine de liquide; on y lit, pag. 16: *A la vingtieme tinette l'ouvrier qui, d'en haut* PUISOIT LA VANNE, *laiſſa échapper ſon ſeau dans la foſſe, il y deſcendit au moyen d'une échelle, pour le retirer, il y parvint à l'aide d'un bâton armé d'un crochet.*

Il y avoit donc une grande profondeur de liquide, puiſqu'il fut obligé d'avoir recours à un tel inſtrument? La foſſe étoit donc très-profonde, puiſque malgré ce bâton à crochet, l'ouvrier fut obligé de deſcendre dans la foſſe, *au moyen d'une échelle?* Faites attention, Meſſieurs, à la force de ces trois preuves.

En voici encore une. *Lorſque la vingt-ſeptieme tinette fut remplie, un ſecond ouvrier laiſſa auſſi tomber ſon ſeau dans la foſſe,* pag. 17; *laiſſa auſſi* tomber ſon ſeau: *auſſi*, veut dire pareillement, & ſe rapporte au premier ouvrier qui *puiſoit la vanne ou matiere liquide.* il eſt évident que c'étoit le ſeul uſage que faiſoit de ce ſeau le ſecond ouvrier. Et malgré des aveux ſi multipliés & ſi poſitifs, vous ajoutez tout de ſuite, que *cet ouvrier ſe diſpoſoit à deſcendre dans la foſſe pour le* RAMASSER. Quoi, Meſſieurs! *ramaſſer* un ſeau qui a plongé dans plus de huit pieds de liquide? eh quel liquide! Il étoit ſi noir, ſi opaque, qu'il étoit impoſſible de diſtinguer ce ſeau qui étoit au fond: & vous prétendez que cet homme deſcendoit pour le *ramaſſer;* & comment auroit-il pu le *ramaſſer? ramaſſe-t-on* les poiſſons dans l'eau? Non, Meſſieurs, on les pêche: voilà le mot. Des Savants, des Académiciens doivent connoître la valeur des termes, & leur vraie ſignification. Dans quelle intention avez-vous donc employé le mot *ramaſſer?* afin de nous en inſtruire; conſultons le Dictionnaire de l'Académie françoiſe. *Ramaſſer ſignifie prendre ce qui eſt à terre, ramaſſer ſes gants, ſon chapeau; les glaneurs ramaſſent les épis.* Joignons à cette autorité celle de l'Encyclopédie.

(1) Mém. de l'Acad. ann. 1711.

Ramaſſer, y eſt-il dit, *ſignifie relever de terre.* Vous avez donc voulu faire croire, par le mot *ramaſſer*, que la foſſe étoit à ſec ; vous avez voulu perſuader que l'homme qui a eu le malheur d'y tomber n'a pu s'y noyer : c'eſt ainſi qu'on a fait porter au public un jugement faux ſur ce qui s'eſt paſſé : c'eſt ainſi qu'on cache aux hommes la vérité. Liſez, Meſſieurs, la conſtruction de votre phraſe : *L'ouvrier ſe diſpoſa à deſcendre dans la foſſe pour* RAMASSER *ſon ſeau ; ramaſſer* préſente-t-il l'idée que le ſeau étoit au fond d'une maſſe liquide qui le couvroit de plus de huit pieds ? Il y avoit donc une impoſſibilité phyſique de le *ramaſſer*, témoin le bâton à crochet dont s'eſt ſervi le premier ouvrier ; témoin les huit déclarations que vous avez faites, que la foſſe contenoit du liquide, & en ſi grande quantité qu'on pouvoit le puiſer : c'eſt ainſi que vous l'avez certifié aux pages 7, 13, 15, 16, 17, 18 & 21. Cette derniere déclaration, Meſſieurs, mérite toute votre attention ; il s'agit ici de l'état de la foſſe après qu'on eut pêché la victime qui s'y étoit noyée. On y lit :

MM. le Roy & l'abbé Teſſier ont cru qu'ils devoient deſcendre dans la cave pour conſtater l'état de l'air de la foſſe, ils y ont introduit, JUSQU'A LA MATIERE, *une bougie allumée qui a bien brûlé.*

Mais de quelle nature étoit cette matiere ? Vous nous l'avez expliqué à la page 15. *Un homme puiſoit la vanne ou* MATIERE LIQUIDE : il y avoit donc du liquide ? vous l'avez affirmé pendant huit fois, pourquoi donc l'avez-vous nié à la page 18, & cela par le mot *ramaſſer ?* Ce mot peut-il ſe concilier avec vos huit déclarations ? Certainement huit preuves poſitives ſont plus dignes d'êtres crues qu'un mot négatif : mot ſi haſardé, qu'il eſt démenti par des faits atteſtés, vérifiés, conſtatés, imprimés & ſignés par vous. C'eſt bien ici le cas de vous dire, Meſſieurs, *ce qui eſt écrit eſt écrit.* Il eſt donc très-certain qu'un homme ne pouvoit tomber dans cette foſſe ſans s'y noyer ; & vous avez imprimé le contraire : ô vérité tu ſeras donc toujours couverte de nuages ! non.

La vérité renaît, l'erreur s'évanouit. VOLT.

Des cris inattendus ont-ils pu effrayer & faire tomber un homme lorſqu'il deſcendoit une échelle avec rapidité ?

Il n'y a nul doute que des cris inattendus peuvent cauſer une terreur panique, à l'homme même le plus intrépide, à plus forte raiſon à celui qui deſcend une échelle avec rapidité ; mais eſt-il vrai qu'on a effrayé cet homme ? Voici, Meſſieurs, vos propres paroles, peſez les bien :

Quoique le premier ouvrier qui étoit déja deſcendu dans la foſſe

ne ſe fût plaint d'aucune incommodité, & quelque SÉCURITÉ *que l'aſſertion de M. Janin ſemblât inſpirer*, DES PERSSONNES *prudentes conſeillerent de lier le ſecond, M. Roneſſe inſiſta; mais* LA RAPIDITÉ *avec laquelle l'ouvrier deſcendit rendit le conſeil inutile.* A PEINE *eut-il deſcendu quelques échelons qu'il chancela & tomba dans la foſſe*, pag. 18.

Cet expoſé contient quatre preuves que cet homme n'a pas péri par le méphitiſme. 1°. *Le premier ouvrier eſt deſcendu dans la foſſe ſans y être incommodé.* 2°. *Mon aſſertion*, que le vinaigre avoit neutraliſé la mofette, étoit fondée ſur les ſuccès non-interrompu *des lumieres & des animaux.* 3°. *La rappidité avec laquelle l'ouvrier deſcendit l'échelle*, étoit une preuve démonſtrative que ſa ſanté n'avoit pas été altérée, malgré qu'il eût travaillé depuis quatre heures à cette vuidange. 4°. S'il n'a *deſcendu que quelques échelons*, tout ſon corps étoit encore dans la cave : donc ſa tête étoit plus élevée que lorſqu'il puiſoit le liquide; car il ne pouvoit puiſer qu'en courbant toute ſa perſonne. Or, ſi *la vapeur* avoit été meurtriere, il y auroit été bien plus expoſé lorſqu'il travailloit, cependant il a joui pendant quatre heures d'une bonne ſanté, ainſi que ſes camarades, & M. Maille, qui n'ont pas quitté un ſeul inſtant l'ouverture de cette foſſe; donc *la vapeur* n'étoit pas *meurtriere*; donc le méphitiſme n'a pas cauſé la chûte de ce pauvre malheureux. Tout annonçoit donc le ſuccès le plus complet de mon expérience. Or, quel motif, quelle raiſon a pu déterminer *pluſieurs perſonnes de crier à la fois & d'inſiſter*, en criant, *liez, liez* cet homme! *liez* cet homme! *liez* le donc, *liez* le donc, il y a du danger, le plus grand danger dans cette foſſe! d'où vint l'idée *de lier ce ſecond ouvrier*, puiſque le premier ne l'avoit pas été & n'en avoit pas eu beſoin? Quelle imprudence, grand Dieu! quel bruit épouvantable ſe fit inopinément entendre! quelle clameur ſuccéda au plus profond ſilence! elle glaça d'effroi tous les ſpectateurs. J'en éprouvai les funeſtes effets, au point que je reſtai immobile & hors d'état de prononcer une parole; quelle impreſſion fatale ne dut-elle pas faire ſur cette pauvre victime, dans un moment qu'*il deſcend une échelle avec rapidité*, dans un moment qu'il deſcend pour la premiere fois de ſa vie dans une foſſe : car vous êtes convenus qu'il étoit un balayeur de rue, pag. 3 & 10. Or, l'atteinte noire du liquide, l'obſcurité de la foſſe, tout augmente dans ce cruel inſtant la frayeur que des cris imprudents viennent de lui cauſer.

Perſonne n'ignore que la frayeur égare les ſens, trouble l'imagination, ſerre le cœur, arrête la circulation, ſuſpend le cours des eſprits vitaux & anéantit les forces, d'où réſulte la pâleur,

le tremblement, la ſueur froide & l'évanouiſſement; perſonne n'ignore que des cris inattendus portent la terreur juſques dans le moral. Combien d'Auteurs célebres ont prouvé par une multitude d'obſervations que la frayaur cauſe l'épilepſie, la ſyncope & la mort. En falloit-il davantage pour faire chanceler & tomber ce pauvre malheureux, & le faire plonger dans la vanne où il a diſparu dans un inſtant, tant il y avoit de ce liquide : tandis que vous avez préſenté la foſſe à ſec par le mot *ramaſſer*?

Vous ne pouvez ignorer, Meſſieurs, que la frayeur a été funeſte de tous les temps, témoins l'hiſtoire, témoin les annales de la Médecine; vous ne pouvez ignorer que la terreur n'a lieu que par une ſurpriſe ſubite & inattendue, d'où réſulte la ſubverſion de l'ordre phyſique & moral : ſi vous en doutez, liſez les ouvrages d'*Hypocrate*, *d'Hérodote*, *de Baglivi*, *de Telonius*, *de Sennert*, *d'Homere*, *de Leclerc*, *de Morgani*, *de Willis*, *de Becker*, *de Boerrhaave*, *de Wepfer*, *de Mezerai*, *de Sauvages*, *de Van-Swieten*, *de Lecamus*, *de Haller*, *& ceux de MM. de Buffon*, *Tiſſot*, *Zimmermann*, *Lefebvre*, *Gardane*, *l'Homme phyſique & moral*, *les Mémoires de la Société de Médecine*, *l'Encyclopédie*, *&c.* & vous ſerez perſuadé que la terreur cauſe les plus grands déſordres dans l'économie animale. Vous en jugerez par le portrait qu'en a fait l'orateur Romain, l'illuſtre *Ciceron*. *Terror eſt metus concutiens exquâ fit ut pudorem rubor, terrorum pallor & tremor dentium crepitus conſequantur.*

Dans une ſi triſte ſituation un homme perché ſur une échelle chargée de gadoues, conſéquemment très-gliſſante, qui a ſous ſes pieds un grand volume de liquide, que va-t-il devenir? il va être à coup ſûr la proie de la mort. *Pour connoître la cauſe d'un événement*, dit M. l'abbé Teſſier, *il eſt néceſſaire de rapprocher les* CIRCONSTANCES *qui l'ont précédé & qui l'ont accompagné* (1); or, toutes *les circonſtances* décrites dans votre *détail* concourent à prouver que le vinaigre avoit neutraliſé le méphitiſme de cette foſſe : le gaz méphitique n'a donc pas coopéré à la chûte de cet infortuné? Car j'ai prouvé que l'objet de vos recherches n'a rien préſenté de ſiniſtre, ni le moindre adminicule de preuve qui peut faire ſuſpecter l'air de cette foſſe; rien n'a donc pu faire naître l'idée de *lier ce ſecond ouvrier*? Donc l'imprudence de pluſieurs perſonnes a cauſé la mort de cet infortuné.

On préſume bien qu'après la chûte fatale de ce pauvre homme, le tulmute augmenta dans la cave; c'eſt dans cet inſtant qu'un ami, un camarade du mort, balayeur de rues comme lui, s'offrit à deſcendre pour le *pécher*; parvenu dans la foſſe, le liquide noi-

---

(1) Obſerv. ſur la maladie des bêtes, *pag.* 163.

râtre & ſon volume immenſe ne lui permit pas de diſtinguer ſon ami, il le crut perdu à jamais; environné des ombres de la mort, on eut l'imprudence de faire retentir à ſes oreilles les cris redoublés & continus de prendre garde à lui; la frayeur opéra ſur ſes ſens ce qu'elle auroit opéré ſur tout autre; mais ſa ſyncope fut de peu de durée. Un troiſieme balayeur de rues deſcend à ſon tour dans cette foſſe; la crainte qu'on lui inſpira le fit remonter, mais moins effrayé que les autres : vous convenez, Meſſieurs, qu'*il ne tarda pas à ſe remettre*, pag. 19. Il ne fut donc pas aſphixié? & de fait il ne l'a pas été. Un quatrieme ouvrier, des ventilateurs, deſcendit dans la foſſe : alors on garda le ſilence, il y ſéjourna long-temps, parce que le liquide opaque l'empêchoit de diſtinguer l'homme noyé; à l'aide d'un bâton armé d'un crochet, il tâtonna au fond de la foſſe près d'un quart d'heure avant que de pouvoir rencontrer le noyé & le ſaiſir; enfin il l'accrocha, le ramena au deſſus du liquide, le ſaiſit de l'autre main, le lia avec une corde & le tira du fond du gouffre. De bonne foi, a-t-il pu faire tout ce travail ſans agiter violemment cette matiere liquide? L'homme effrayé, en ſi noyant, a-t-il pu y tomber ſans l'agiter encore plus fortement? le poids de ſon corps & ſon volume n'a-t-il pas fait remonter le fond à la ſurface? ce qui devoit en augmenter de beaucoup les émanations & le danger, ſi le vinaigre n'y avoit pas remédié. Pourquoi donc celui qui a pêché le noyé & retiré du gouffre en eſt ſorti plein de vie & de ſanté? Si *la vapeur* avoit été *meurtriere*, quel auroit été le ſort de cet ouvrier, par le laps du temps qu'il y a ſéjourné? Il n'y eſt pas mort, donc la vapeur n'étoit pas *meurtriere*; donc l'air de cette foſſe étoit reſpirable, grace au vinaigre; donc l'homme qui s'y eſt noyé n'y a été précipité que par la *frayeur*.

Pour achever de le prouver, je vais mettre ſous vos yeux quelques exemples des ſuites funeſtes d'une terreur panique.

La Société de Médecine a publié que tous les Médecins conviennent que l'épilepſie a pour cauſe *une frayeur ſubite*, T. III. Or, les convulſions violentes, la chûte de la perſonne & ſon évanouiſſement en ſont les principaux ſymptomes. Dans cet état, un homme perché ſur une échelle peut-il s'y maintenir?

L'Académie a annoncé, en 1768, que lors de la débacle des glaces, une fille étoit dans une plate prête à périr contre une arche du pont; on lui deſcend une corde, elle ſe lie, *on l'enleve : quelle fut ſa frayeur! quelque nœud ſe reſſerrant lui fit croire que la corde caſſoit, elle arriva évanouie.*

Le célebre Boerrhaave a eu ſous les yeux un cruel exemple de la frayeur, à l'hôpital d'Arlem : après avoir épuiſé toutes les reſſources de l'art pour guérir des enfants épileptiques, ſachant

que la frayeur est cause de cette terrible maladie, il voulut éprouver si la cause seroit un moyen curatif; en conséquence il rassemble tous ces enfants dans une grande salle, il fait porter au milieu d'eux des brasiers ardents chargés de crochets de fer & pointus; il menace ces épileptiques que le premier qui aura un accès sera percé au bras avec ces fers rougis : la frayeur fit une telle impression sur l'un de ces enfants, qu'il mourut subitement ; il fut la victime de la terreur.

M. Jadelot, dans sa dissertation sur les causes de la mort subite, dit qu'un homme eut une terreur subite, aussi-tôt son visage devint pâle, & il rendit le dernier soupir.

En 1759, pendant le sermon qu'on prêchoit à St. Vincent, à Mâcon, un polisson monte au dessus de la voûte de l'Eglise & fait tomber à dessein ou par mégarde, de la poussiere & des débris de mortier par un trou de la voûte, destiné à passer des cordages: un homme sur qui tomba ces saletés, crie *la voûte tombe !* dans l'instant le Prédicateur se précipite hors de sa chaire, nombre de personnes furent asphixiées, au point qu'on eut de la peine à les rappeller à la vie; la foule qui se précipite vers la porte fit périr une personne : un seul cri causa la désolation publique.

Un exemple plus ressent, que *M. Cadet* a inséré dans son Journal de Paris, 18 Mai 1782, mérite de trouver une place distinguée dans mes preuves. *Un domestique entre le matin dans l'appartement de son maître, ouvre la croisée & s'appuye pour attacher les volets en dehors du balcon, le pied lui manque, & il tombe du second étage sur le pavé ; le maître s'élance de son lit, court à la fenêtre avec tant de précipitation, que peu s'en falut qu'il ne partageât le sort de son domestique qu'il vit étendu mort ; il* TOMBA ÉVANOUI, *& est actuellement malade des suites de cette double révolution.*

Puisque la frayeur cause des accidents aussi terribles, il faut être bien imprudent que d'effrayer les gens sans aucun motif. Que ne doit-il donc pas arriver lorsqu'à la terreur se joint la sensibilité du cœur ? Les affiches du Languedoc nous fournissent une preuve encore plus cruelle : une innondation subite fit périr dans une maison une femme & ses enfants; les eaux retirées, le mari entre chez lui accompagné de quelques voisins : quel spectacle frappe ses regards! il fut tel qu'il mourut dans l'instant.

Il est donc bien certain que la frayeur peut causer la mort. A toutes ces preuves péremptoires, je vais y en joindre une qui n'est pas de moindre conséquence. Je vous prie de me dire, Messieurs, quels sont les signes qui distinguent un homme qui a péri par l'effet de la frayeur, de celui qui est mort par une *mofette*?

Tous les observateurs ont remarqué que la frayeur affaisse les muscles de la face, les yeux sont fermés, les ailes du nez resserrées, les levres flétries, le visage, le cou & tout le corps pâle & froid. Au contraire, ceux qui sont asphixiés ou morts par l'effet d'une vapeur méphitique, ont le corps plus chaud que dans l'état naturel, les yeux sont ouverts, les ailes du nez relevées, les le-levres, le visage, le cou, la langue & la poitrine tuméfiés & d'un rouge livide; quelquefois le sang sort par le nez, la bouche & les oreilles. Or, si ces derniers signes s'étoient manifestés sur la pauvre victime, certainement vous les auriez décrits dans votre *détail :* car les signes sont la partie essentielle & fondamentale d'un écrit destiné à l'instruction publique, & vous n'en avez pas dit un seul mot. Comment le public peut-il juger de ce qu'on lui laisse ignorer, de ce qu'on lui cache avec le plus grand mystere? Vous avez prétendu que *le méphitisme n'étoit que trop prouvé*, & vous n'en avez donné aucune preuve.

Cependant *il est essentiel*, dit M. le Docteur Lafosse, *de procéder dans un rapport avec une extrême circonspection, & de ne rien conclure d'après une circonstance, qu'après s'être bien convaincu qu'il n'est rien qui puisse l'infirmer; il faut examiner scrupuleusement tout ce qui s'offrira à l'extérieur du cadavre, comme taches, lividité, &c. en un mot, il faut circonstancier fidélement tout ce qui n'a point lieu dans l'état naturel; il faut ouvrir les différentes cavités du corps, & ne rien déduire que des véritables symptomes*, Sup. de l'Encycl. Et malgré que vous n'ayiez rien fait de tout cela, vous n'avez pas moins soutenu que *le méphitisme n'étoit que trop prouvé;* & vous l'avez soutenu sans faire attention que les lumieres, les animaux, vos expériences personnelles & celles des ouvriers qui sont descendus dans la fosse infirment votre allégation & la mettent au néant.

Rappellez-vous, Messieurs, les jugements qu'ont prononcé les Facultés de Leipsik, d'Ausbourg & de Giessen, & ceux de *Zacchias*, *Bohn*, & de *MM. Fournier*, *Petit*, *Maret*, *Hoin*, *Enaux & Poinsotte-Mauvilly*, contre des rapports bien moins vicieux que votre *détail*, qui cependant ont été déclarés *non-concluants & illégals;* sans eux le glaive de la Justice alloit frapper sur des innocents. Que prononceroient donc ces Facultés célebres & ces hommes savants, contre votre *détail*, puisqu'il ne décrit pas un seul signe de la cause de la mort de cet homme, pas un seul signe de l'existence du méphitisme dans cette fosse? lisez, Messieurs, les traités de médecine légale (1) vous y verrez que votre écrit porte sur tous les points le caractere de l'illégalité.

---

(1) Tels que ceux de *Fortunatus Fidelis*, *Bohnii*, *Kannegiesseri*, *Alberti*,

La seule & vraie science, dit *M. de Buffon*, est la connoissance des faits, l'esprit ne peut pas y suppléer (1). Eh bien tous les faits contenus dans votre *détail* concourent à démontrer que l'infortuné n'a péri que par la frayeur, son visage en étoit une preuve frappante. Afin de ne vous laisser rien à desirer, je mets sous vos yeux ce que l'Académie, la Société de Médecine & des Médecins célebres ont observé à l'inspection des corps morts ou asphixiés par l'effet d'une vapeur réellement meurtriere.

L'Académie assure, dans différents rapports, que *si l'asphixie est continuée trop long-temps, les vaisseaux du cou & de la face s'engorgent, le sang se raréfie, sort quelquefois par différents émontoires* (2); elle assure que *le visage des personnes suffoquées par les vapeurs méphitiques est plus gonflé & plus rouge qu'à l'ordinaire, les vaisseaux sont gorgés de sang, leur langue est extraordinairement épaisse, les yeux saillants & éclatants, le corps plus chaud que dans l'état naturel* (3).

Voilà donc, Messieurs, les signes auxquels on reconnoît que la personne a été frappée par une vapeur méphitique. L'Académie n'est pas la seule qui ait fait cette observation importante, témoin les ouvrages de *Lansoni* (4), *Mead* (5), *Morgani* (6), *Lieutaud* (7), *Mezerai* (8), *Sauvages* (9), *Haguenot* (10), & de MM. *Portal* (11), *Calmettes* (12), *Tissot* (13), *Lafosse* (14), *Gardanne* (15), la Société de Médecine (16), &c. &c.

Quelques exemples vont rendre encore plus sensible l'importance de ces signes patognomoniques & invariables. Rappellez vous que le matelot qui fut frappé mortellement par la vapeur méphitique qui s'exhala d'un tonneau plein d'eau de mer, *rendoit le sang par la bouche, le nez & les oreilles, son cadavre étoit noir & enflé*, Mém. de l'Acad. 1745.

Dionis nous apprend que quatre hommes furent étouffés par la puanteur d'une sérosité qui sortit à travers une muraille; *leurs cadavres*, dit-il, *étoient tous boursouflés, le sang sortoit par la bouche & par le nez* (17).

Zacchias, Ingratias, Libavius, Hortius, J. Fabritius, Gendry, Blegny, Devaux, Emerich, Temsel, Prévot, Manget, M. B. Valentin, Velschius, celui surtout des célebres *MM. Verdier & Pyl, &c.* ils vous diront de quelle maniere il faut faire un rapport pour qu'il soit légal; car votre *détail* manque à toutes les formes réquises par la loi.

(1) Hist. naturelle, théorie de la terre.
(2) Rapport de 1779, *in-4. p.* 20.
(3) Rapp. de 1774, 3e. éd. *p.* 8 *& suiv.*
(4) *Opera omnia de Veninis.*
(5) *Expositio mechanica venenorum.*
(6) *De sedibus & causis morborum.*
(7) *Historia anatomico-medica.*
(8) Maladies des Armées.
(9) *Nosologia method.*
(10) Mém. sur le danger des inh.
(11) Rapport de 1774.
(12) Remarques critiques.
(13) Avis au Peuple.
(14) Encylopédie.
(15) Catéch. sur les morts ap.
(16) T. I de ses Mémoires.
(17) Differt. sur la mort subite.

La Société de Médecine a publié qu'un savoyard fut asphixiés dans un puits ; lorsqu'on l'eut retiré, *il avoit la face violette, un peu gonflée, ainsi que la poitrine ; à l'ouverture du cadavre, on trouva les vaisseaux de la tête & de la poitrine considérablement engorgés* (1).

Le sieur Faure fut asphixié par la vapeur meurtriere des gadoues : il avoit, au rapport de MM. *Razimbaud*, *Belvese*, *Martin & Ferier*, Médecins à Narbonne, *le visage d'un violet foncé* (2). Ce fait a été confirmé par *M. Calmettes* ; il ajoute que, *la langue étoit grosse & la bouche tapissée d'une écume sanguinolente, symptomes*, dit-il, *qu'on remarque toujours dans les personnes suffoquées par la vapeur méphitique & vivement frappées d'asphixie* (3). Il en parle avec connoissance de cause ; car à cette époque il a eu sous les yeux neuf victimes qui avoient péri par le méphitisme des gadoues.

M. le Marquis de *Turgot* a envoyé à l'Académie des Sciences un rapport au sujet de deux personnes étouffées par la vapeur méphitique du charbon : *elles avoient*, dit-il, *les levres tuméfiées, la couleur du visage d'un rouge très-foncé ; les deux cadavres furent ouverts, on trouva les vaisseaux du cerveau & des poumons fort engorgés.*

Ces tristes exemples, causés par différents gaz, prouvent qu'il y a des signes qui indiquent qu'une personne a été suffoquée par le méphitisme. Votre profond silence, Messieurs, sur l'état de l'homme noyé, après qu'il fut lavé & débarassé des matieres dont son corps étoit couvert, est une démonstration plus que complete qu'aucun de ces symptomes n'existoit chez lui. Et comment y auroient-ils pu s'y manifester, puisque tout concourt à prouver que la frayeur seule a été la cause de sa mort. Exposé pendant plus de deux heures dans la rue, aux regards de plus de deux cents personnes : on entendoit de tout côté, *ô qu'il est pâle !* cela étonnoit d'autant plus le public, qu'il avoit vu nombre de fois des vuidangeurs asphixiés par la vapeur des fosses, dont le visage livide & tuméfié leur avoit présenté un aspect bien différent à celui-ci. Je tire le rideau sur un objet qui ne peut qu'affliger & faire frémir les ames sensibles.

Le Détail est-il sans reproche ?

Ce qui précede ne dépose certainement pas en sa faveur ; mais ce n'est pas de cela dont il s'agit ici. Vous avez annoncé, Messieurs, qu'on a fait, lors de mes expériences, *un procès-verbal* :

(1) Vol. de 1776, *pag.* 354.
(2) Jour. de méd. Août & Sep. 1779.
(3) Remarq. crit. p. 8 & 12, *in-4°.*

ce que vous avez répété aux pages 5, 12, 13 & 25, & que *ce procès-verbal a été signé par les Commissaires de l'Académie & de la Société de Médecine, par M. Janin & par M. Laumonier, Commissaire au Châtelet, qui a paraphé tous les renvois*, p. 12. Puis-je vous demander qu'est devenu cette piece authentique? la seule qui auroit dû voir le jour. Ce procès-verbal étoit fait selon l'Ordonnance de 1667; la Loi vous obligeoit de me le communiquer, vous me l'aviez promis, & malgré mes instances réitérées, je n'ai pu l'obtenir. Vous avez plus fait, vous avez suprimé *ce procès-verbal.* Dans quelle loi avez-vous lu qu'il fût permis à des Commissaires de faire disparoître un tel acte? acte si authentique qu'il a été signé, non seulement par les Parties intéressées, mais encore par un Officier public, tel qu'un commissaire au Châtelet? Enfin, dans quelle loi avez-vous lu, qu'il vous soit permis de substituer à la piece légale un extrait, sous le titre de *détail exact*, p. 24? Il est si peu exact, qu'il contient des allégations contredites par le *détail* même, & démenties par les lettres que m'a écrites *M. l'abbé Tessier.* Il faut vous en administrer la preuve; pour cet effet, parcourons votre *détail.* Je m'arrête d'abord à la page 2. Vous y dénommez huit Commissaires; vous ajoutez : *le* 18 *Mars au matin ils se sont* TOUS *transportés dans une maison sise sur le quai Pelletier.* Voici une lettre de *M. l'abbé Tessier* qui prouve le contraire.

A. M. Janin, 22 *Mars* 1782. *M. le rendez-vous général est au café presqu'en face du portail de l'Eglise de S. Severin .... M. le Roy, de l'Académie, s'y trouvera en qualité de Commissaire;* NOUS NE SAVIONS PAS QU'IL EN FUT, CAR IL SE FUT TROUVÉ *à l'expérience du quai Pelletier.* Signé *Tessier.*

Il est évident que vous n'y étiez pas tous; votre *détail* n'est donc pas exact?

On lit à la page 2 une autre inexactitude, la voici : *M. Janin s'est rendu à la fosse du quai Pelletier accompagné du sieur Maille.* Eh, Messieurs! comment aurois-je pu m'y rendre avec lui, puisque vous m'avez caché avec le plus grand mystere toutes les fosses que vous destiniés à mes expériences? Un billet de *M. l'abbé Tessier* va le prouver. *A M. Janin* 17 *Mars* 1782. *M. l'abbé Tessier Cloître Notre-Dame, a l'honneur de prévenir M. Janin que MM. ses confreres se rendront chez lui demain lundi, vers les dix heures du matin, pour procéder aux expériences relatives à l'antiméphitique, il voudra bien s'y trouver aussi.*

Je ne me suis donc pas rendu à cette fosse avec M. Maille? Et pour vous prouver, Messieurs, que j'ai été au rendez-vous, chez *M. l'abbé Tessier*, je vous dirai que ce ne fut pas sans peine que je trouvai son logement; un escalier fort étroit &

obscur me conduisit au dernier étage, sa petite chambre est près d'un cabinet d'aisance, si infect, que son appartement en étoit puant. Je crus obliger *M. l'Abbé* en lui offrant de le desinfecter. Eh, Monsieur! me répondit-il, *la puanteur est bonne pour la santé*, que répondre à un argument contredit par les écrits de *M. l'abbé Tessier*?

Revenons au *détail*, on y lit, pag. 7: *que la compagnie des ventilateurs a contesté la déclaration des locataires de l'hôtel de la Grenade.* Pour *contester*, il faut être présent: tandis qu'à la *page* 10 vous affirmez qu'aucun d'eux n'y étoit; voici vos propres paroles: *Vous auriez desiré que quelques-uns des associés du vantilateur fussent témoins de l'expérience.... mais M. Janin ayant témoigné que leur présence lui étoit suspecte, on a été obligé d'y renoncer.*

Conciliez si vous le pouvez votre assertion de la *page* 7 avec celle de la *page* 10; d'un autre côté, vous convenez que les ventilateurs n'étoient pas de mes amis, pourquoi donc les avez-vous chargés de vous indiquer les fosses où je devois faire mes expériences? les *pages* 2 & 6 de votre *détail* le prouvent; tandis que je vous avois demandé avec instance que ces gens là, qui m'avoient donné nombre de preuves d'animosité, témoins, ce qu'a publié contre ma découverte *M. Cadet*, que ces gens là, dis-je, n'auroient aucune relation directe, ni indirecte à mes expériences: & c'est eux qui choisissoient les fosses où je devois opérer, & à moi on me les cachoit jusqu'au moment du travail! quelle partialité! la partialité annonce la prévention, & la prévention égare souvent celui qu'elle a séduit: c'est dans l'ordre moral. Votre prévention s'est encore manifestée lorsque j'ai requis, en présence de *M. de Lassonne*, premier Médecin du Roi, qu'on choisiroit six fosses, & qu'on tireroit au sort celle qui devoit servir à mes épreuves: cela m'a été refusé. J'ai requis qu'on me feroit faire toutes les expériences décrites dans mon Antiméphitique, *& cela* au nombre de douze: cela m'a été encore refusé, sous prétexte qu'il falloit trop de temps, comme si ce qui intéresse le bien public ne mérite pas d'y employer le temps nécessaire. Après de tels refus, comment avez-vous pu annoncer *que votre intention étoit de vous assurer d'une maniere incontestable de la découverte de M. Janin*, pag. 13? Eh, Messieurs! vous avez refusé d'assister aux expériences que je m'étois soumis d'exécuter: elles sont consignées dans le Mémoire écrit & signé de ma main, que j'ai remis à *M. de Lassonne*, & qui a été paraphé par lui. Vous n'avez eu aucun égard ni à ma requisition, ni à mon écrit; en tout point vous m'avez traité comme si j'avois été l'ennemi du genre humain: voilà le fruit que j'ai retiré de 35 ans de veilles & de travaux, consacrés à l'utilité publique.

Mes ouvrages imprimés prouvent cependant que je ne me ſuis occupé ni d'intrigue, ni de cabale, ni d'impoſture: & ſi mon cœur avoit été atteint de tels vices; je l'aurois arraché tant il m'auroit été odieux.

Revenons au *détail.* A la *page 8*, vous aſſurez que *MM. les Commiſſaires de l'Académie & de la Société de Médecine ont prié M. le Commiſſaire au Châtelet d'appoſer les ſcellés ſur toutes les portes des cabinets d'aiſance, afin que M. Janin ne pût ſoupçonner qu'on introduiſit rien par les lunettes qui pût nuire au ſuccès de ſon expérience.*

Cette précaution auroit été ſage, d'autant plus que j'étois environné d'ennemis. Pourquoi donc l'avez-vous tournée en ridicule à la foſſe du quai Pelletier, au point qu'ils n'y ont pas été appoſés? Pourquoi avez-vous mis ici le pluriel? vous ſavez bien qu'on n'a ſcellé que la porte du cabinet d'enhaut, celui du raiz de chauſſée a été ouvert à tout venant, & cela pendant toute la vuidange, à tel point que *M. l'abbé Teſſier* y eſt entré lorſqu'on rempliſſoit la vingt-ſeptieme tinette. A la pag. 10 & 11, vous prétendez, Meſſieurs, que je vous ai empêché *de reconnoître avec de l'eau de chaux la nature de l'air de la foſſe*: eſt-ce bien ſérieuſement que vous avez formé une telle accuſation? je n'ai beſoin, pour l'anéantir, que de vous oppoſer mon Antiméphitique; liſez les pages 49, 59 & 66, & les pages 3 & 4 du ſupplément, vous y verrez que j'ai indiqué expreſſément *le lait de chaux*, pour agir conjointement ou ſeparément avec le vinaigré, contre les matieres putrides, afin d'en neutraliſer la vapeur. Si j'avois tenu le langage que vous me prêtez, je me ſerois contredit, & cette étourderie m'auroit couvert de honte; heureuſement je ne ſuis pas accoutumé à ſouffler le froid & le chaud, & je vous défie de me prouver que je me ſois jamais contredit dans aucun de mes ouvrages. Liſez les bien.

A la page 12 de votre *détail*, on y lit: *Le procès-verbal dont ce qui précede eſt extrait.* Ignorez-vous, Meſſieurs, qu'un *extrait de procès-verbal* eſt une piece illégale que la loi proſcrit? c'eſt *le procès-verbal* qu'il falloit publier: car *on ne juge pas ſur des extraits*, dit l'Académie françoiſe.

Vous annoncez à la pag. 13, *que MM. Fougeroux & Hallé arriverent à l'hôtel de la Grenade;* & à la page 14 vous affirmez que *bientôt MM. le Roy & ſucceſſivement l'abbé Teſſier, ſe rendirent au même lieu.* Faites attention, je vous prie, que c'étoit pour commencer la vuidange: cependant à la vingt-deuxieme tinette *MM. Fougeroux & Hallé* étoient encore ſeuls des Académiciens, la preuve de ce fait vous l'avez conſignée à la pag. 17. *M. Janin*; dites-vous, *content de ſon opération, dit en préſence*

de MM. Fougeroux & Hallé, de M. le Commiſſaire au Châtelet & de pluſieurs autres perſonnes, &c.

Donc *MM. le Roy & l'abbé Teſſier* n'y étoient pas? D'où vient donc avez-vous affirmé qu'*ils ſi rendirent bientôt*? tandis qu'ils n'arriverent qu'à la vingt-quatrieme tinette. Or, ſur 27, il n'en ont vu remplir que 4, quelle différence (1)!

Actuellement voyons, Meſſieurs, ce que vous dites à la p. 15. *Par ordre de M. Janin, des ouvriers ſcelloient avec du plâtre les couvercles des tinettes.*

A-t-on beſoin d'un ſi foible ſecours, quand on a l'avantage de pouvoir faire traverſer les rues de Paris, & cela de jour, à deux tombereaux à découverts, remplis de gadoues mêlées avec de la litiere, ſans que perſonne ait ſoupçonné dans ce long trajet du contenu de ces deux voitures? L'une eſt partie de l'hôtel de *M. le Noir*, Lieutenant-général de police; j'ai annoncé cette expérience dans mon *Antiméphitique*, pag. 38, & perſonne ne l'a contredite. L'autre tombereau a été chargé de gadoues à la foſſe du quai Pelletier, & il eſt parti, Meſſieurs, en votre préſence, avec un tel ſuccès, qu'il vous a réduits au ſilence, ſi bien que vous n'avez pas dit un ſeul mot dans votre *détail* d'une expérience auſſi déciſive. Voyez ſi votre écrit mérite le nom d'*exact*?

Après de tels ſuccès, comment avez-vous pu affirmer que j'avois donné *ordre de ſceller les couvercles des tinettes avec du plâtre*? Vous avez perdu de vue, Meſſieurs, votre rapport de 1778, j'y trouve, pag. 67: *Quand les tonneaux ſont pleins on les bouche avec un couvercle que l'on enfonce à coup de maillet, on lute encore ces couvercles avec du* PLATRE, telle eſt la pratique des ventilateurs. C'eſt ainſi que vous l'avez fait imprimer en 1778, & vous m'attribuez en 1782 une pratique qui n'empêche pas les citoyens d'être très-incommodés; ils le ſont tellement,

---

(1) Ce n'eſt pas la premiere fois que des Commiſſaires ont été convaincus d'avoit haſardé des faits; *M. de la Condamine*, zélé défenſeur de l'inoculation, a prouvé qu'un rapport fait par ſix Commiſſaires, contenoit *des faits non ſeulement haſardés, mais convaincus de faux*, Gaz. Salut. 18 Avril & 20 Juin 1765. *M. de Joanis*, Médecin à Aix, a prouvé auſſi l'infidelité de ce rapport. *Ibid*, 6 Juin. *M. de la Condamine* indigné, leur appliqua cet apophtegme,

Quicumque turpi fraude ſemel innotuit,
Etiam verum dicit, amittit fidem. 4e. Let. à M. Maty, p. 124.

Il fit retentir ſes plaintes juſques dans le ſein de l'Académie; on lit dans le volume de 1765, ces paroles remarquables.

Et plut à Dieu que nos adverſaires ne fuſſent qu'injuſtes! mais on feroit un volume des bruits faux, calomnieux, abſurdes même, répandus avec art pour arrêter les progrès d'une méthode qui pourroit conſerver tous les ans trente mille ſujets à l'Etat.

Enfin, l'inoculation a triomphé en dépit de l'envie, ainſi que toutes les autres découvertes dont nous jouiſſons, le vinaigre a le même avantage.

qu'un Médecin de la faculté de Paris, *M. Gardane*, a publié en 1781, que *l'infection & le resserrement de la gorge que l'on éprouve en passant* AUPRES DES TONNEAUX DES VUIDANGEURS *prouve suffisamment la présence d'une* mofette (1); donc le *plâtre* n'intercepte pas la mofette ? donc la méthode de *M. Cadet* n'y remédie pas ?

Je ferme les yeux sur la majeure partie de votre *détail* & je passe à la page 24. On y lit : *ce* détail *exact n'est pour ainsi dire que provisoire, en attendant un rapport plus circonstantié.* Quelle différence faites-vous donc d'un *détail exact* & *d'un rapport* plus circonstancié ? L'Académie françoise vous dira que *détail signifie tout ce qu'il y a de circonstancié.* Puisque vous qualifiez votre *détail d'exact*, c'est donc le *nec plus ultra* : car s'il est *exact*, il est circonstancié, conséquemment vous n'avez plus rien à y ajouter ; mais votre logique est bien différente. *Ce détail exact, n'est pour ainsi dire que provisoire, en attendant un rapport plus circonstancié.* J'ai attendu & j'attends encore depuis deux ans & demi *ce rapport plus circonstancié*, que je ne connoît pas. Il auroit mieux valu, Messieurs, publier le *procès-verbal*, seule piece légale dont j'ai signé la premiere partie & non la seconde, que vous n'avez pas daigné me présenter, tant vous avez d'exactitude dans tout ce que vous faites.

Vous rappellez, à la *page* 25, que vous étiez huit Commissaires, tant de l'Académie que de la Société de Médecine, & vous y déclarez que vous avez signés *le détail comme témoins des faits qu'il contient.* Comme témoins ! Qu'est-ce qu'un *témoin*? *celui qui a vu ou entendu quelque fait ;* c'est le sentiment de l'Académie françoise & de tous les Jurisconsultes ; on ne peut donc pas être *témoins* lorsqu'on est absent ? Et bien je viens de prouver par votre *détail*, que *MM. Fougeroux & Hallé* ont été seuls des huits Commissaires, jusqu'à la vingt-quatrieme tinette, époque où arriverent *MM. le Roy & successivement l'abbé Tessier.* Comment donc, six d'entre vous ont-ils pu en conscience signer comme témoins des faits qu'ils n'ont ni vu ni senti? Vous connoissez les loix, Messieurs, eh bien ! lisez la loi *Cornelia falsis*, l'Edit de 1531, celui de 1680, enfin, l'Ordonnance de 1737, vous y verrez que vous avez manqué à toutes les formes prescrites par la loi.

Revenons à la *page* 25, vous y déclarez que *M. Lavoisier a signé* TOUS *les procès-verbaux*, tandis que vous avez dit, à la *page* 13 que vous les aviez *tous signés, ainsi que M. Janin & le Commissaire au Châtelet*? Reste à savoir si vous avez lu

---

(1) Catéch. sur les morts ap. p. 45, 7e. édit.

les procès-verbaux dans une des ſéances de la Société de *Médecine*, & ſi vous les avez conſignés dans ſes regiſtres ; votre *détail* nous apprend que vous n'avez fait ni l'un ni l'autre, vous n'y avez lu & enrégiſtré que la piece illégale ; & afin que perſonne n'en ait cauſe d'ignorance, *M. Vicq-d'Azir, Secretaire perpétuel, certifie que le préſent* détail *eſt conforme à l'original contenu dans les regiſtres de la Société royale de Médecine,* Paris 29 Mars 1782.

Quoi, Meſſieurs ! vous avez ſuprimé les procès-verbaux ! les pieces l'égales ont diſparu ! On ne peut en douter, votre *détail* le prouve ſans replique. Eh de quel droit avez-vous ſuprimé des pieces faites ſous forme probante ? De quel droit y avez-vous ſubſtitué un écrit fabriqué à votre fantaiſie & au gré de votre imagination ? Il ne faut donc pas être étonné s'il n'eſt qu'un tiſſu de contradictions ; il ne faut pas être étonné ſi les aſſertions qu'il contient ſont oppoſées aux principes fondamentaux de la phyſique & de la chymie ; ſi elles ſont oppoſées à vos propres écrits.

D'un autre côté, comment concilier votre *détail* avec l'accueil que vous avez fait à mes ouvrages antérieurs à l'Antiméphitique, par les lettres de correſpondant dont vous m'avez honoré ? aurois-je dû m'attendre qu'en vous faiſant l'hommage public de ma découverte, j'aurois mérité votre animadverſion, ſur-tout dans un inſtant où je travaillois à être utile à tout le genre humain ? Enfin, aurois-je dû m'attendre que ceux qui avoient augmenté mon émulation, feroit tout pour l'anéantir ? Pourquoi, dit *Bacon*, couper les ailes à l'expérience & le nerf à l'induſtrie ? Et n'eſt-ce pas couper les ailes à l'expérience que de ſoutenir que *le méphitiſme n'étoit que trop prouvé :* tandis que les lumieres, les animaux & l'exiſtance de vingt-une perſonnes ont démontré que l'air étoit reſpirable ? N'eſt-ce pas couper le nerf à l'induſtrie que d'annoncer une foſſe à ſec, pour faire croire qu'un homme n'a pu s'y noyer ; tandis qu'il eſt prouvé qu'elle étoit pleine de liquide ? N'eſt-ce pas anéantir l'induſtrie lorſqu'on ſoutient qu'un homme eſt mort par l'effet d'une *vapeur meurtricre ;* tandis qu'il eſt évident qu'il n'eſt tombé dans la foſſe que parce qu'on l'a effrayé ? N'eſt-ce pas ôter toute émulation que de ſuprimer *les procès-verbaux*, & d'y ſubſtituer un écrit dont la diſcordance annonce l'intention de celui qui l'a fabriqué ?

Que diroit *Roger Bacon*, s'il revenoit parmi nous, de voir des Savants retenir un coin du voile qu'il a déchiré, pour s'en couvrir lorſque l'intérêt le leur conſeille ? C'eſt ainſi, diroit-il, que m'ont traité mes chers confreres ; c'eſt ainſi que depuis *Abel* juſqu'à nous, l'homme utile a été expoſé aux traits de l'envie.

Cependant je ne puis me diſſimuler, Meſſieurs, que je vous

ai de grandes obligations : vous avez prouvé que ma découverte *antiméphitique* eſt de toute ſolidité ; ſi ſolide, que les efforts réunis de tant de Savants, Médecins, Phyſiciens, Chymiſtes, Apothicaires, Inſpecteurs généraux des objets de ſalubrité, &c. n'ont pu l'entamer ſur aucun point : au contraire, tous les traits qu'ils ont lancés ont éprouvé un choc ſi rude, que briſés en mille & mille éclats, ils ont ſuivi la loi de la répulſion ; en rétrogradant ſur les aſſaillants, ils ont cauſé la déroute entiere de cette armée formidable. En vain *l'Abbé* généraliſſime a voulu ralier les fuyards, ſa voix n'a pas été celle *d'Orphée ;* tous ont crié ſauve qui peut : & vous ſavez, Meſſieurs, que le combat finit faute de combattants. Je dois en partie cette victoire à votre *détail ;* il m'a ſervi de bouclier contre les javelots que *M. Cadet* & ſes ventilateurs m'ont lancés. Nouveau motif, Meſſieurs, à ma reconnoiſſance, j'y joint le profond reſpect avec lequel vous me permettrez d'être pour toujours,

JANIN, Auteur de l'Antiméphitique.

Lyon le 19 *Juillet* 1784.

P. S. Après avoir prouvé l'inconſéquence de tous ceux qui ont attaqué ma découverte antiméphitique, je croyois avoir épuiſé ce ſujet ; mais des nouvelles lectures me prouvent que ce ſujet eſt inépuiſable. Le 2 vol. de la *Bibliotheque Phyſico-économique* contient deux nouvelles opuſcules de *M. Cadet*, formant en tout 9 pages & deux lignes ; c'eſt un tiſſu d'inconſéquences. Une ſeule que je vais relever va prouver la ſolidité de mon aſſertion ; mais auparavant il faut vous rappeller, Meſſieurs, que j'ai indiqué dans mon *Antiméphitique*, deux principaux agens pour déméphétiſer ; ſavoir, *le lait de chaux & le vinaigre.* Il faut vous rappeller que *M. Cadet* a fait imprimer dans *le Journal encyclopédique*, premier Juin 1782, qu'*il a été le premier qui a éveillé l'attention de l'Académie & du public ſur les dangers* de ma découverte ; il a fait retentir à vos oreilles ces paroles remarquables : *Loin de détruire le méphitiſme, les moyens qu'a indiqué M. Janin, l'augmente & le rend plus redoutable.* C'eſt ainſi qu'il a ſonné le tocſin. Le danger de la patrie vous a tous alarmés, & chacun s'évertuant m'a honoré de ſon coup de pied. Mais ce n'eſt pas de cela dont il eſt queſtion ; il eſt queſtion des inconſéquences de *M. Cadet*, elles ſont telles qu'après avoir décrié ma découverte en 1782, il s'en eſt emparé en 1783, cela vous paroît incroyable : eh bien, Meſſieurs ! liſez l'ouvrage que je viens d'indiquer, vous y verrez que *les Magiſtrats de Dunkerque* ayant conſulté *M. Cadet* ſur les *Moyens de prévenir les funeſtes effets des émanations qui s'exhalent des débris cadavéreux des cercueils, &c.* p. 236, il leur a indiqué *le lait de chaux & le vinai-*

gre ; & crainte de méprise, il le leur a répété nombre de fois, en les assurant qu'*en suivant ces procédes on mettra les citoyens à l'abri des accidents.*

D'après ce conseil on a mis en pratique *le lait de chaux & le vinaigre* avec un tel succès qu'*on a déterré 816 cadavres plus ou moins consumés, sans compter tous les enfants qui ont été en même temps exhumés, sans qu'il en soit résulté aucun accident facheux à ceux qui se sont conformés aux précautions* qui furent prescrites par *M. Hecquet*, qui a dirigé tout ce travail qui dura six semaines (1). Voilà une preuve bien évidente du succès de ma découverte ; & cette preuve est d'autant plus forte qu'elle est fournie par M. Cadet. J'ai inséré dans le cahier précédent, p. 28, & dans celui-ci p. 13, nombre de malheurs qu'ont causés les vapeurs méphitiques. Que ne seroit-il donc pas arrivé *à Dunkerque* lorsqu'on *a exhumé 816 cadavres, sans compter ceux des enfants* ? *Le lait de chaux & le vinaigre* ont mis les citoyens de cette ville *à l'abri des accidents* ; c'est ainsi que l'a publié *M. Cadet*. Pourquoi donc a-t-il prétendu en 1782, *que loin de détruire le méphitisme*, ces mêmes moyens l'*augmentent & le rendent plus redoutable* ? Pourquoi a-t-il prétendu que ma méthode *en a imposé aux témoins respectables* que le Ministre avoit nommés pour vérifier mes succès ? Pourquoi a-t-il prétendu que *rien de ce qu'a annoncé M. Janin n'a eu lieu* ? Pourquoi a-t-il fait une foule d'autres accusations aussi absurdes les unes que les autres ? Comment, après tant d'accusations, a-t-il osé imprimer en 1783, que *le lait de chaux & le vinaigre sont des moyens capables de prévenir les funestes effets des émanations putrides* ? S'il se fût rétracté de ce qu'il avoit dit contre mes Anti-méphitiques, à la bonne heure ; mais qu'il veuille s'approprier ma découverte après l'avoir vilipendée, après m'avoir accusé d'un *triomphe imposteur*, j'ose lui annoncer que sa conduite à mon égard n'obtiendra le suffrage de personne.

C'est ainsi qu'à peine on m'a cru pulvérisé qu'on s'est emparé de mes dépouilles. *M. Marcorelle* s'est approprié le *lait de chaux*, *M. l'abbé Tessier le vinaigre*, *MM. de Fourgcroy & Hallé* ont suivi ce bel exemple. La Société de Médecine, trois mois après le *détail*, a cru qu'elle pouvoit annoncer *le lait de chaux & le vinaigre comme des moyens efficaces pour la désinfection* (2). *MM. Laborie & Parmentier*, que *M. Cadet* a cités comme témoins, en 1782, que *le lait de chaux & le vinaigre étoient capables d'augmenter le méphitisme & le rendre plus redoutable*, s'en sont emparés

(1) Voyez *le Recueil des pieces concernant l'exhumation faite dans l'enceinte de l'Eglise de St. Eloy de la ville de Dunkerque*, *in-8°*. de 87 pages, 1783, dans ce recueil se trouve l'opuscule de *M. Cadet*, insérée dans la *Bibl. physico-écon.*

(2) Voyez ma Lettre à un Professeur de physique expérimentale, *p. 16 & 17.*

de compte à demi avec *M. Cadet* (1) ; c'eſt ainſi que neuf adverſaires de ma découverte & une Société ſavante ſe ſont rétractés ; c'eſt ainſi qu'ils ſe ſont parés des plumes du paon. Quel triomphe pour l'*Antiméphitique* d'avoir tant de grands hommes attachés à ſon char ! Quelle métamorphoſe ! ceux qui ont décrié ma découverte ſont actuellement ſes apologiſtes ! Le Chancelier *Bacon* a raiſon de dire : *Le temps eſt le plus ſûr de tous les maîtres, il tient la vérité dans ſon ſein.* En effet,

> Du menſonge toujours le vrai demeure maître,
> Et jamais, quoi qu'il faſſe, un mortel ici bas
> Ne peut aux yeux du monde être ce qu'il n'eſt pas. BOIL.

L'ANONYME CONVAINCU D'IMPOSTURE.

UN ſeul champion a comparu dans l'arene depuis la publication de mes Lettres juſtificatives ; mais il eſt ſi honteux qu'il n'a pas oſé paroître à découvert, il croit de n'être pas reconnu parce qu'il s'eſt enveloppé de la peau du Lion ; dans ce ſingulier équipage, il a inſéré ſon cartel dans la *Gazette ſalutaire*, 8 *Juillet* 1784. Il a l'art d'entaſſer en peu de paroles beaucoup d'impoſtures.

> Toujours par quelqu'endroit fourbes ſe laiſſent prendre. LAFONT.

Ecoutez ſa mélodie. *Le vinaigre antiméphitique*, dit-il, *reparoît ſur la ſcene des fantômes, à côté de ſon auteur*, M. Janin, *qui, avec une brochure contenant une diatribe remplie de verboſités vuides de ſens, s'efforce de combattre les raiſons victorieuſes* DU PROCÈS-VERBAL *de* 1782, *où les Commiſſaires de l'Académie des Sciences de Paris, déclarent & démontrent l'impuiſſance de cet antidote contre le méphitiſme ; mais il paroît aſſuré que cet antiméphitiſeur ne reprendra plus à ſon hameçon de nouvelles victimes, éclairées par l'exemple de la mort de* DEUX VUIDANGEURS, *ſur leſquels cet oculiſte a fait ci-devant ſes expériences ; il eſt malheureux pour l'humanité que ces auteurs de ſecrets merveilleux contre différents maux, s'enhardiſſent à reparoître chaque jour, pendant que la décompoſition de leur ſpecifique en démontre l'illuſion.*

Voilà donc ce qu'on répond à mes Lettres juſtificatives ; c'eſt être bien pauvre de raiſon que d'employer l'inſulte & l'impoſture. Les brocards ne méritent que du mépris ; quant aux impoſtures, il faut les relever, c'eſt le ſeul & unique moyen de faire connoître la bonne foi de l'anonyme.

(1) Biblioth. *Phyſ. écon.* pag. 236.

PREMIERE IMPOSTURE.

Les raisons victorieuses du procès-verbal.

C'est bien étonnant qu'on ose parler du procès-verbal, je viens de prouver qu'on l'a soustrait. Ou sont donc les raisons victorieuses dont parle l'anonyme? seroit-ce celles du *détail*? elles sont si peu *victorieuses*, que je les ai anéanties avec le *détail* même, & avec les autres écrits de M. Cadet & des Commissaires de l'Académie & de la Société de Médecine. Leur *détail* est si peu victorieux, que l'anonyme n'a pu rien objecter de solide contre les preuves que j'ai opposées à cet écrit. Croit-il de combattre des vérités de fait par des impostures? ce pitoyable moyen le couvre d'une honte éternelle.

SECONDE IMPOSTURE.

Les Commissaires ont démontré l'impuissance de cet antidote.

Le temps du mensonge a fait place à celui de la vérité; l'anonyme doit savoir que toute allégation dénuée de preuve, est réputée fausse, en matiere de contestation; en conséquence je le défie de dire dans quel endroit ces Messieurs *ont démontré l'impuissance de mon antidote.* Ils l'ont si peu *démontré*, que *les lumieres ont bien brûlé dans les fosses*, *les animaux en ont été retirés bien portants*, & leurs expériences personnelles ont eu un tel succès, qu'ils ont fini par adopter ma méthode. Or, si le vinaigre n'avoit pas anihilé le méphitisme, s'en seroient-ils pavanés? Si le lait de chaux n'avoit pas réussi, s'en seroient-ils emparés, & notamment *M. Cadet*? Qu'opposera l'anonyme à des faits aussi péremptoires?

TROISIEME IMPOSTURE.

Les Commissaires de l'Académie des Sciences de Paris déclarent & démontrent dans leur procès-verbal.

Qu'ont-ils donc déclaré ni démontré dans ce procès-verbal? Ils ont craint de le mettre au jour. Quant au *détail*, c'est l'ouvrage des Commissaires de la Société de Médecine, auquel ils ont donné le titre d'*extrait*, ce qui est diamétralement opposé à un *procès-verbal.* Ainsi l'allégation de l'anonyme est une double imposture: désignation fausse des personnes, désignation fausse du fait.

QUATRIEME IMPOSTURE.

La mort de DEUX vuidangeurs.

Un seul homme est mort: eh pourquoi est-il mort? parce qu'on l'a effrayé, ce qui a causé sa chûte dans la fosse où il s'est noyé; je viens de le prouver: ce n'est donc pas le mé-

phitisme qui l'a fait périr, car *les lumieres & les animaux* rendent témoignage que le vinaigre l'avoit neutralisé. Et l'anonyme ose m'accuser de *la mort de deux vuidangeurs* ! cette accusation est bien digne d'être mise à côté de celles dont m'a gratifié *M. Cadet.*

D'un mensonge impudent quiconque est convaincu,
Lors même qu'il dit vrai perd le droit d'etre cru. LA CONDAMINE.

CINQUIEME IMPOSTURE.

Une diatribe remplie de verbosités vuides de sens.

Ma diatribe consiste à mettre sans cesse mes adversaires en contradiction avec eux-mêmes, & cela en rapprochant leurs écrits les uns des autres, & c'est ce que l'anonyme appelle *des verbosité vuides de sens.* Il fait bien de l'honneur à ceux dont il plaide la cause.

SIXIEME IMPOSTURE.

La décomposition de leur spécifique a démontré l'illusion.

L'illusion a disparu depuis que la Société de Médecine, & neuf de mes détracteurs ont voulu s'approprier ma découverte ; d'un autre côté, je soutiens qu'on n'a jamais *décomposé* mes anti-méphitiques. Eh ! pourquoi les auroit-on décomposés ? ils sont si simples qu'ils n'en ont pas besoin.

SEPTIEME IMPOSTURE.

Il est malheureux pour l'humanité que ces Auteurs à secrets merveilleux contre différents maux s'enhardissent à reparoître chaque jour.

Pauvre anonyme ! sans les découvertes qu'on a faites quel seroit le sort de l'humanité ? Et si la Médecine la soulage & la guérit, elle ne peut le faire que par les moyens qu'on a découverts : sans eux que seroit l'art de guérir ? D'un autre côté, comment peut-on nommer *secret* une découverte que j'ai publiée généreusement, & dont le public jouit à son grand avantage. J'ai fourni mes preuves, en voici encore une.

A M. JANIN. *Lyon le* 12 *Avril* 1784.

On ne vous en a pas imposé, M., lorsqu'on vous a dit que j'ai fait usage de votre procédé dans la fosse d'aisance de la maison de ma mere. Voici les circonstances, vous en tirerez les conséquences. Dans le courant du mois dernier on a vuidé cette fosse, le travail a duré quinze jours ; lorsque les ouvriers ont pu descendre ils ont été incommodés ; l'un deux a été retiré fort malade : le lendemain le même accident a eu lieu, & a

PENSÉ DEVENIR FUNESTE. *Les ouvriers paroiſſoient craindre de redeſcendre dans la foſſe : je me ſuis rappellé votre procédé, j'ai fait jeter huit pots de vinaigre dans la foſſe, & depuis ce moment il n'eſt arrivé aucun accident.*

Signé, *MILLANOIS*, Avocat du Roi.

Voilà un Magiſtrat qui atteſte que la vapeur méphitique de cette foſſe *a penſé devenir funeſte* : nombre d'ouvriers en ont éprouvé les pernicieux effets, & huit pintes de vinaigre les ont mis à l'abri de tout *accident*. Il eſt donc bien certain que cet acide neutraliſe le méphitiſme & le met dans l'impuiſſance de nuire, quelle preuve plus forte que celle-là ? Et la démonſtration ſur les ſuccès du vinaigre ſera complete ſi l'anonyme joint à la déclaration de ce Magiſtrat, celles que j'ai publiées dans mes précédentes Lettres ; s'il y joint les ſuccès qu'ont eu, par ma méthode, *MM. Marcorelle*, *Cadet*, *Parmentier*, *Laborie*, *l'abbé Teſſier*, *Defourcroy*, *Hallé & la Société de Médecine.* Après tant de ſuccès l'anonyme n'oſera certainement pas ſoutenir que *la décompoſition* de mes antiméphitiques *a démontré l'illuſion.*

Par haſard, ce vaillant champion ne ſeroit-il pas un de ceux qui ont voulu s'approprier ma découverte ? Le temps vérifiera ma conjecture.

Tant d'impoſtures rappellent une réflexion morale de *Lafontaine.*

Ne point mentir, être content du ſien,
C'eſt le plus ſûr : cependant on s'occupe
A dire faux pour attraper du bien ;
Que ſert cela ? JUPITER n'eſt pas dupe.

Vincet amor Patriæ.

VIRG. Æneid. VI. 823.

Lu & approuvé à Lyon le 11 *Août* 1784.
BRUYS DE VAUDRAN, *Cenſeur Royal.*

Vu l'approbation, permis d'imprimer, à Lyon le 12 Août 1784.
BASSET, Lieutenant-Général de Police.

A LYON, DE L'IMPRIMERIE DE LA VILLE. 1784.